

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 22 JUIN 2022 – 20H00



PROCES - VERBAL

Etaient présents :

Monsieur le Maire,

Mmes Carole AUTRET, Patricia CASTEL, Anne DANIELOU, Sophie ELUSSE (*Arrivée à 20h03*), Adèle GUIVARCH, Anne-Sophie KERBRAT, Véronique KERLEO, Corinne LE BIHAN, Christine MOAL, Solange PHILIP, Marie-Paule SEGUIN,

MM. Jean-Luc BONIS, Marc CONSTANTIN, Bruno CORILLION, Erwan CREIGNOU (*Arrivé à 20h04*), Jean-Marc CUEFF, Vincent GUIVARC'H, Olivier FERON, Hervé JEZEQUEL, Jean-Louis KICHENIN, Jonathan LE BIHAN, Christophe LE GALL, Olivier PERON, Bernard PERRAUT.

Procurations :

Katiba ABIVEN, Marie L'AOT, Nathalie QUEMENER, François MOAL

Mandataire :

Mme Marie-Paule SEGUIN, Mandataire de Mme Katiba ABIVEN
Mme Carole AUTRET, Mandataire de Mme Marie L'AOT
M. Jean-Marc CUEFF, Mandataire de Mme Nathalie QUEMENER
M. Hervé JEZEQUEL, Mandataire de M. François MOAL

Absent :

Date de la convocation : 15 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Vincent GUIVARC'H

La séance est ouverte à 20 heures.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie Monsieur Fabrizio VITRAL-PINTO, Conseiller aux Décideurs Locaux à la Direction Générale des Finances Publiques de Morlaix et Monsieur François NIHOARN, Responsable des Finances pour leur présence et le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration de l'exercice budgétaire 2022.

Il informe ensuite l'assemblée de la présence de Ny Antsa RABEZANAHARY, actuellement en stage en mairie dans le cadre de ses études à Sciences Politiques Rennes.

Après avoir vérifié le quorum, Monsieur le Maire fait savoir que quatre procurations ont été établies pour cette séance du Conseil Municipal du mercredi 22 juin 2022 :

- Mme Katiba ABIVEN, absente, donne procuration à Marie-Paule SEGUIN
- Mme Marie L'AOT, absente, donne procuration à Mme Carole AUTRET
- Mme Nathalie QUEMENER, absente, donne procuration à M. Jean-Marc CUEFF
- M. François MOAL, absent, donne procuration à M. Hervé JEZEQUEL

M. Vincent GUIVARC'H est nommé secrétaire de séance.



1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2022

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 mai 2022 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il n'a pas fait l'objet de remarque.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal 04 mai 2022
est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par le comptable public au Service de Gestion Comptable de Morlaix. Il en ressort que les comptes de gestion établis sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Par ailleurs, il est précisé que les comptes de gestion ont été transmis à la commune avant le 1^{er} juin comme la loi en fait l'obligation et ont été joints à la note de synthèse.

Discussion :

Monsieur Fabrizio VITRAL-PINTO présente les comptes de gestion et apporte des explications financières et fiscales de l'exercice 2021.

Les recettes de fonctionnement

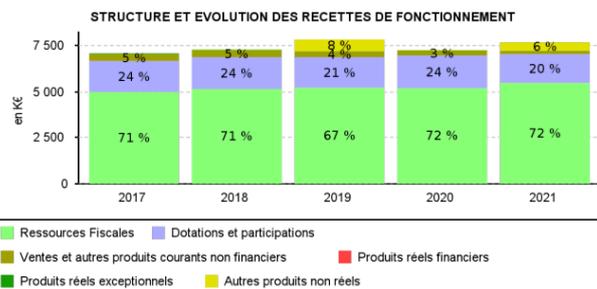
Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCUM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

REPERES

En €/hab	2021			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	802	702	705	781
Dotations et participations	227	240	250	255
Ventes et autres produits courants non financiers	24	102	117	113
Produits réels financiers	0	0	13	4
Produits réels exceptionnels	1	6	6	10

Strate de référence :
Population : 6845
Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

Ressources Fiscales	105,20 %
Dotations et participations	122,46 %
Produits courants	90,67 %
Produits financiers	232,60 %

Les dépenses de fonctionnement

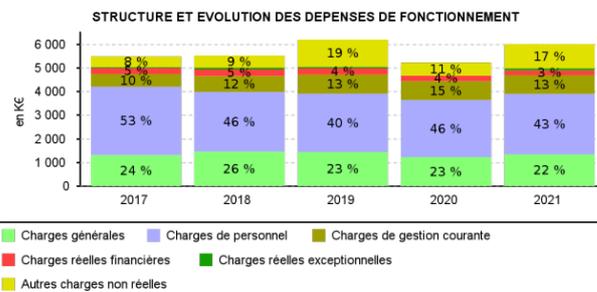
Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES

En €/hab	2021			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	196	211	215	258
Charges de personnel	374	442	479	553
Charges de gestion courante	115	126	113	114
Charges réelles financières	30	18	29	21
Charges réelles exceptionnelles	12	2	4	8

Strate de référence :
Population : 6845
Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants



Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

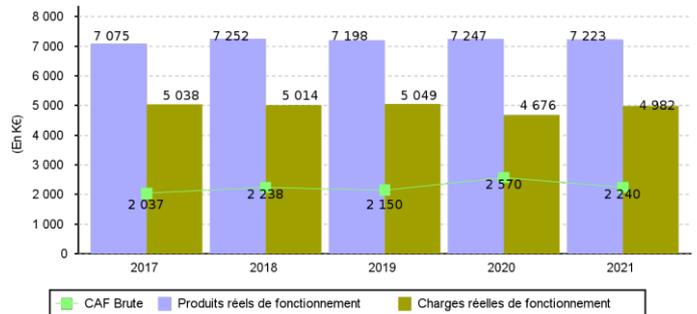
Charges générales	84,16 %
Charges de personnel	98,84 %
Charges de gestion courante	80,60 %
Charges réelles financières	76,53 %

L'autofinancement brut et net

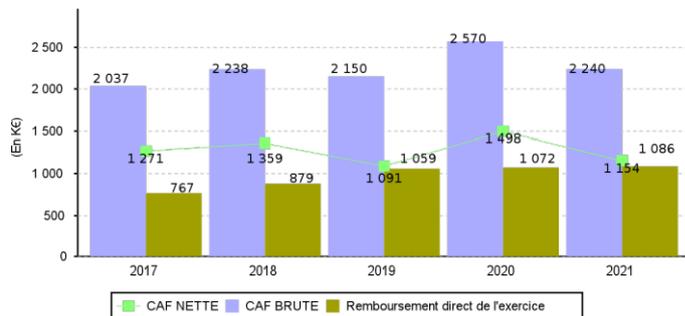
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



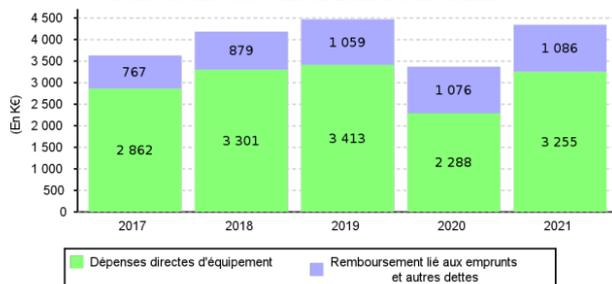
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

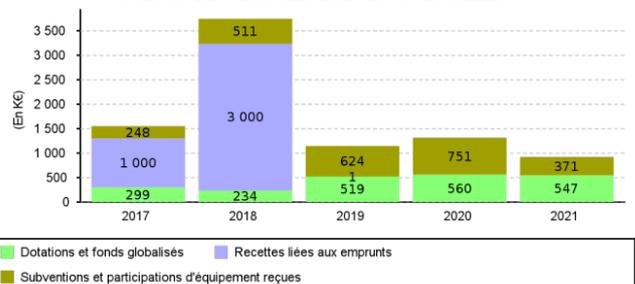
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	2021			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	476	360	357	315
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	159	88	91	84

REPERES

En €/hab	2021			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	80	68	66	64
Recettes liées aux emprunts	0	75	82	69
Subventions et participations d'équipement reçues	54	60	69	77

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Dépenses directes d'équipement (1)	50,71 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	98,74 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Dotations et fonds globalisés	112,39 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	65,72 %

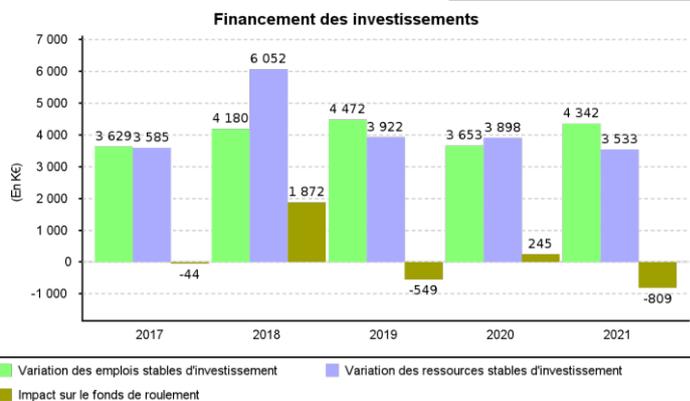
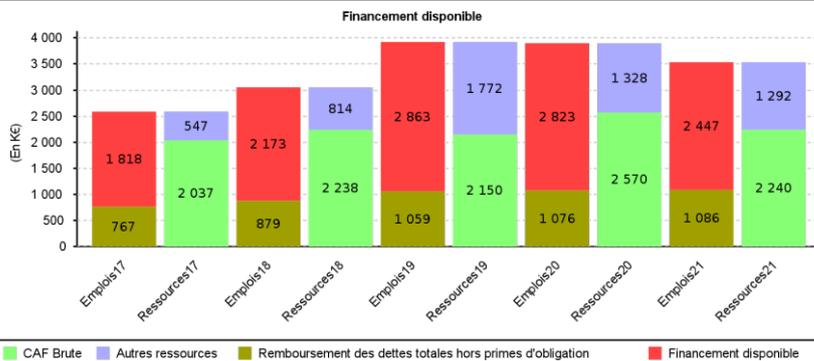
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Bilan

BILAN EN 2021

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 75 684 492	Ressources propres 67 734 672	
Actif circulant 282 773	Dettes financières 9 515 765	Fonds de roulement net global 1 565 945
Trésorerie 3 350 022	Passif circulant 2 066 849	BFR -1 784 076

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 3\,350\,022$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

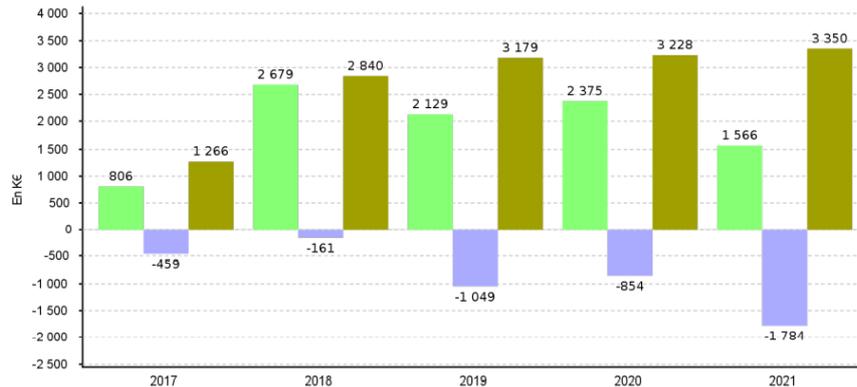
Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé "fonds de roulement". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

L'équilibre financier du bilan

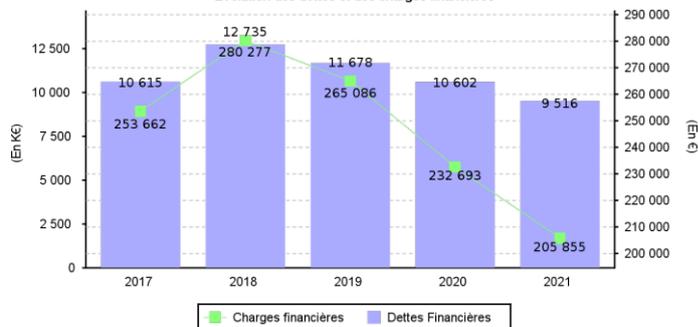
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières

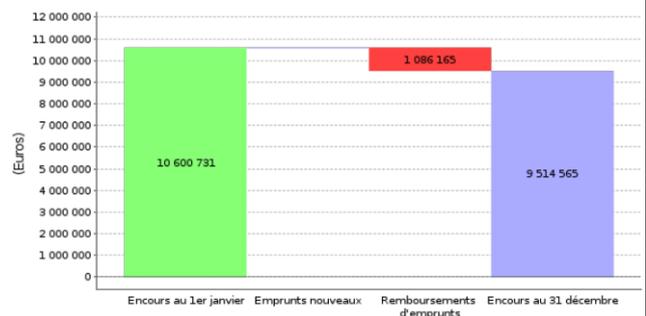


L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2021



Eléments concernant la fiscalité directe locale

Les bases

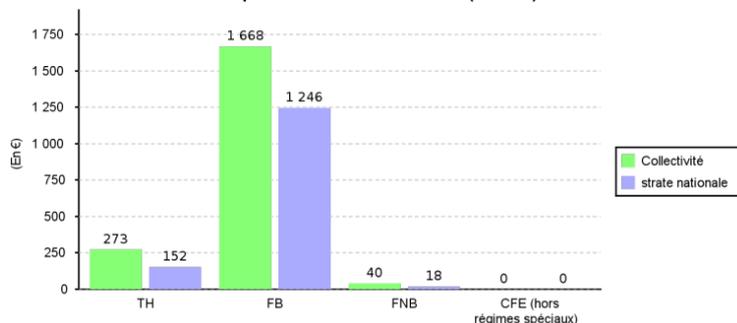
La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, les bases de TH ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases de TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires et des locaux vacants de la collectivité. Les bases de TFB et de CFE prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels.

Comparaison des bases en 2021 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Bases nettes taxées en 2021 (En €)

Taxe d'habitation (TH)	1 868 752
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	11 414 921
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	274 156
Taxe additionnelle à la TFNB	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0

Eléments concernant la fiscalité directe locale

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
2. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2021

Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

Les taux

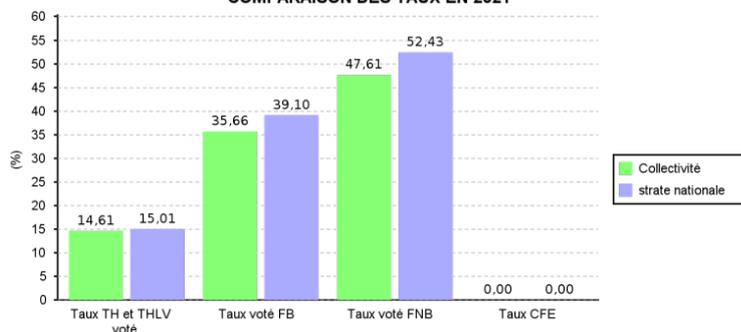
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique (jusqu'en 2022) aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants.

Pour compenser la perte des recettes de TH, il est affecté aux communes la part de TFB départementale (le taux de TFB communal comprend désormais le taux départemental 2020).

COMPARAISON DES TAUX EN 2021



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour :
 - la taxe d'habitation : à compter de 2021, la TH sur les résidences principales est supprimée. Le produit de TH est constitué de la TH sur les logements vacants, de la TH sur les résidences secondaires et de la majoration facultative sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale.
 - la taxe foncière sur les propriétés bâties : à compter de 2021, les communes bénéficient de la part départementale de TFB
 - la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - la cotisation foncière des entreprises.

Ces produits prennent en compte les recettes issues de la taxe GEMAPI lorsqu'elle a été instituée par la collectivité.

A compter de 2021, les produits de TFB et CFE sont impactés par la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Toutefois, un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux communes et GFP les pertes de recettes résultant de cette disposition se traduit par le versement de deux allocations compensatrices dédiées (l'une en TFB et l'autre en CFE), au profit des communes et GFP concernés.

2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFR, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

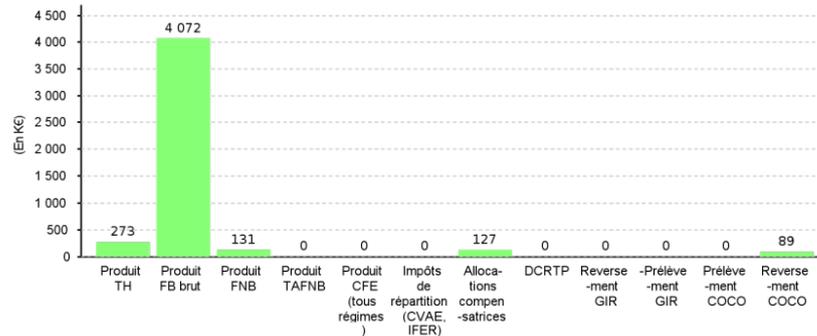
4. à compter de 2021, pour les communes, un dispositif d'équilibrage est mis en œuvre sous la forme d'un coefficient correcteur (COCO) afin de neutraliser la surcompensation ou la sous-compensation résultant du transfert de la TFB départementale : est appliqué aux produits de TFB une retenue (prélèvement COCO) ou un complément de fiscalité (versement COCO).

Pour les GFP et la ville de Paris, la suppression de la TH sur les résidences principales est compensée par la perception d'une fraction de TVA nationale.

Éléments de calcul du produit TFB en 2021 (En €)

Produit TFB avant application du coefficient correcteur	4 071 701
Prélèvement COCO	0
Reversement COCO	89 385
Produit TFB estimé après application du coefficient correcteur	4 161 086
Allocation compensatrice FB	
abattement 50 % VL des établissements industriels	103 632

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2021

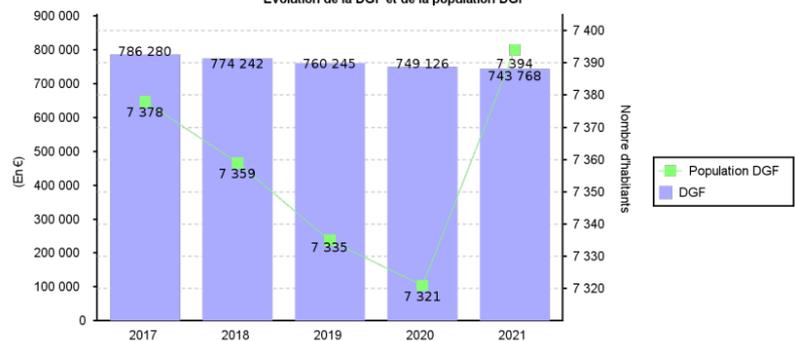


Éléments concernant les dotations

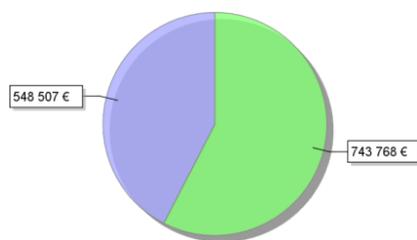
Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Évolution de la DGF et de la population DGF



STRUCTURE DE LA DGF 2021



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

**Vu les comptes de gestion transmis par le comptable public avant le 1er juin,
Considérant l'examen de ces comptes de gestion en commission finances le 09 juin 2022,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions
(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2021.**

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur : Monsieur Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Discussion :

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021 du budget principal de la commune en apportant des explications sur les résultats.

RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

L'exercice 2021 présente les résultats budgétaires suivants :

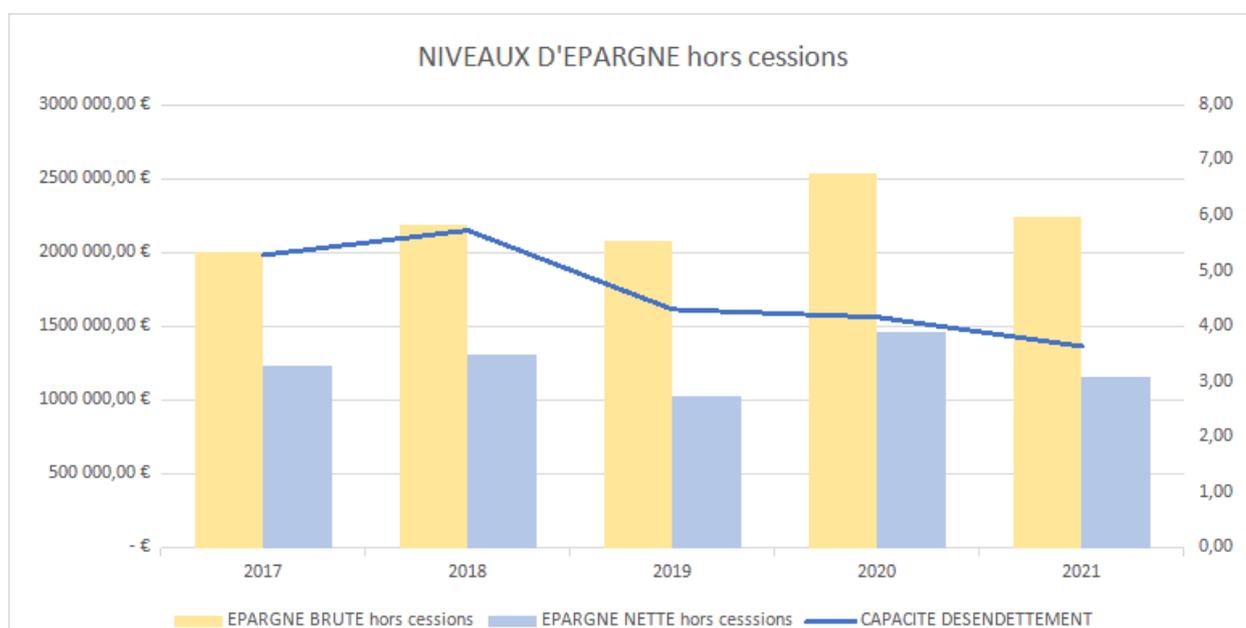
- ❖ Fonctionnement : excédent de 1 663 334,88 €
- ❖ Investissement : déficit de 443 763,68 €

En ajoutant le report de l'excédent d'investissement 2020 (346 374,10 €) le résultat de clôture de la section d'investissement est déficitaire pour 97 389,58 €.

Les restes à réaliser en dépenses (1 489 328,63 €) et recettes (3 000 000 €) conduisent à une absence de besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation des résultats 2021 pourra donc être le seul report des résultats de chacune des sections.

NIVEAUX D'ÉPARGNE



Après l'augmentation de l'épargne brute constatée en 2020, l'épargne brute a légèrement baissé en 2021 pour atteindre 2 240 k€ (28 % des recettes réelles de fonctionnement RRF).

Le remboursement de la dette en capital à 1 086 M€, place l'épargne nette à 1 154 M€ (14 % des RRF).

L'encours de dette au 31/12/2021 est de 9 514 k€, pour une capacité de désendettement légèrement inférieure à 4 ans.

La mobilisation sur l'exercice 2022 de 3M€ d'emprunts nouveaux conduira à une augmentation de l'encours au 31/12/2022 de près de 2M€, soit légèrement plus de 20 %. La capacité de désendettement fin 2022 sera donc plus importante mais décroîtra ensuite.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 – Atténuation de charges – 430 k€

Le chapitre 013 enregistre les indemnités journalières perçues et le remboursement des charges de salaires par le budget annexe cantine. La prévision budgétaire était de 398 k€.

En 2020 les recettes perçues s'élevaient à 434 k€.

Chapitre 70 – Produits des services – 73 k€

Le chapitre 70 enregistre principalement les recettes liées aux services culturels, de loisirs ou les cimetières. Le produit 2021 est proche de 73 k€, légèrement inférieur à la prévision budgétaire de 84 k€. La moindre recette constatée est concentrée sur les recettes à caractère culturel (24 k€ contre 50 k€ prévus), en lien avec la crise sanitaire.

Par rapport à l'année 2020 où les produits reçus s'étaient élevés à 104 k€, la baisse est de 30 %. Elle est répartie sur l'ensemble des sources de produits mais est amplifiée par l'absence de remboursement des frais d'énergie de l'école de musique (9,7 k€ en 2020) qui ne suit pas un rythme régulier.

Chapitre 73 – Impôts et taxes – 5492 k€

Le chapitre 73 enregistre les recettes fiscales, composées principalement des taxes foncières (4 568 k€), des attributions de compensations (514 k€) et des droits de mutations (391 k€).

La prévision budgétaire totale sur ce chapitre était de 5 220 k€. L'écart à la prévision est concentré sur les droits de mutations (+211 k€) et les taxes foncières (+168 k€), venant plus que compenser la moindre recette par rapport à l'attendu sur les attributions de compensations (-71 k€).

Par rapport à l'année 2020, l'augmentation du produit est de 5,5 %.

Produit fiscal	Produit 2020 (k€)	Prévision 2021 (k€)	Produit 2021 (k€)
TF + TH	4312	4420	4568
Attribu° de compensa°	560	585	514
FPIC	27		
DMTO	301	180	391
Autre	5	15	19
TOTAL	5205	5200	5492

Chapitre 74 – Dotations et participations – 1554 k€

Ce chapitre enregistre principalement la DGF dans ses diverses composantes (forfaitaire, DSR, péréquation), les participations d'autres structures à des politiques publiques (département, CAF) et les compensations fiscales.

Le produit de la DGF s'élève en 2021 à 1 292 k€ pour une prévision budgétaire à 1 227 k€. L'écart est surtout sensible sur la DSR.

DGF	Produit 2020	Prévision 2021	Produit 2021
Dotation forfaitaire	749 k€	730 k€	744 k€
Dotation de solidarité rurale	403 k€	382 k€	433 k€
Dotation nationale de péréquation	120 k€	115 k€	115 k€
TOTAL	1 272 k€	1 227 k€	1 292 k€

Par rapport à l'année 2020, la baisse des recettes au chapitre 74 est de 211 k€ (-12%), principalement par effet de transfert des compensations sur la TH prises en charges par l'état (297 k€ en 2020).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – 94 k€

Le chapitre 75 enregistre les produits des loyers perçus par la commune. La prévision budgétaire était établie à 100 k€, le produit constaté s'élève à 94 k€. Le produit perçu est en baisse de 22 k€ par rapport à 2020.

Chapitre 76 – Produits financiers – 11,63 €

Ces produits correspondent à la rémunération de parts sociales du Crédit Agricoles et de la Caisse d'Épargne dont la commune a été acquéreuse depuis la contractualisation de certains contrats de prêts.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels – 385 k€

Le chapitre enregistre principalement les cessions d'immobilisations, exclue du calcul des ratios d'épargne (non récurrent), incluses dans le financement des dépenses d'équipement.

En 2021, des cessions d'immobilisations ont été enregistrées pour 375 k€ générant une moins-value comptable totale de 65 k€. Les annexes A 10.2 et A 10.3 du compte administratif retracent les opérations liées aux cessions et aux sorties d'actif.

En 2020 le total des produits au chapitre 77 s'était élevé à 29 k€ dont 3,8 k€ de produit de cession.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général – 1 341 k€

Le chapitre 011 enregistre la totalité des dépenses de sous-traitance, de fourniture, d'entretien et de prestation de service. 1 594 k€ avaient été prévus pour l'exercice 2021. Avec des crédits consommés à hauteur de 1 341 k€, le taux de réalisation de la dépense est de 84 %.

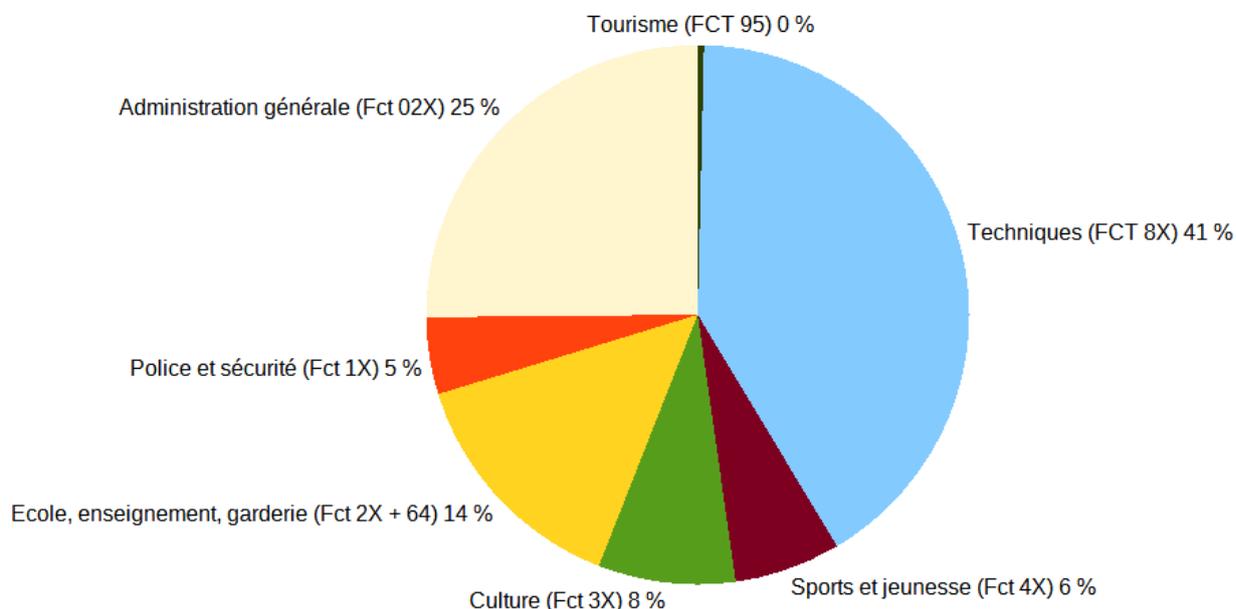
Les dépenses au chapitre 011 connaissent une augmentation de plus de 9 % explicable en partie par la baisse des dépenses au 011 en 2020 au plus fort de la crise sanitaire, puisque le niveau de dépenses de 2021 reste inférieur à celui de 2019 (1 440 k€).

011 par regroupement fonctionnel	2021	2020
Services techniques	465 697,99 €	450 329,75 €
Administration générales	389 552,40 €	284 751,82 €
Ecole, enseignement, garderie	108 662,54 €	95 064,11 €
Culture	179 607,76 €	175 558,11 €
Sport jeunesse	174 089,71 €	181 396,09 €
Sécurité	8 263,89 €	4 987,83 €
Developpement éco, tourisme	15 347,09 €	32 856,60 €
	1 341 221,38 €	1 224 944,31 €

Chapitre 012 – Charges de personnel – 2 993 K€

Prévues à hauteur de 3 024 k€, les charges de personnel affichent un taux de réalisation de 99 %.

Répartition fonctionnelle des charges de personnel



Par rapport à 2020, les charges de personnel ont connu une augmentation globale de 5 %, concentrée sur l'administration générale (+26%) et l'école / enseignement (+6%). Les fonctions culture (-6%) et techniques (-4%) ont enregistré une baisse de leurs charges de personnel.

012 par regroupement fonctionnel	2021	2020
Administration générale (Fct 02X)	677 608,68 €	538 159,27 €
Police et sécurité (Fct 1X)	124 304,37 €	124 783,82 €
Ecole, enseignement, garderie (Fct 2X + 64)	683 202,58 €	626 742,43 €
Culture (Fct 3X)	220 190,95 €	233 030,13 €
Sports et jeunesse (Fct 4X)	170 931,90 €	170 895,07 €
Techniques (FCT 8X)	1 106 407,67 €	1 149 026,77 €
Tourisme (FCT 95)	9 943,03 €	9 872,91 €
	2 992 589,18 €	2 852 510,40 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – 790 K€

Le chapitre 65 enregistre principalement la couverture du déficit du budget annexe de la cantine (271 k€), les indemnités de mandat (132 k€), les subventions versées à des tiers (96 k€), les contributions scolaires obligatoires (231 k€). Le détail des subventions versées est présenté en annexe B1.7 du compte administratif.

Le taux de consommation des crédits ouverts pour 2021 atteint sur ce chapitre 80 %.

En 2020 les dépenses au chapitre 65 s'élevaient à 800 k€, l'écart provenant principalement des moindres contributions scolaires.

Chapitre 66 - Charges financières – 203 k€

Les intérêts de dette sur l'exercice s'élèvent à 203 k€ dont -8k€ de solde sur ICNE. Les intérêts de dette représentent 16 % de l'annuité totale de dette.

La baisse de la charge des intérêts de dette par rapport à 2020 (233 k€) s'explique par la diminution de l'encours de dette.

Le détail de l'encours de dette de la commune est présenté aux annexes A2.1 à A2.9 du compte administratif.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – 82 k€

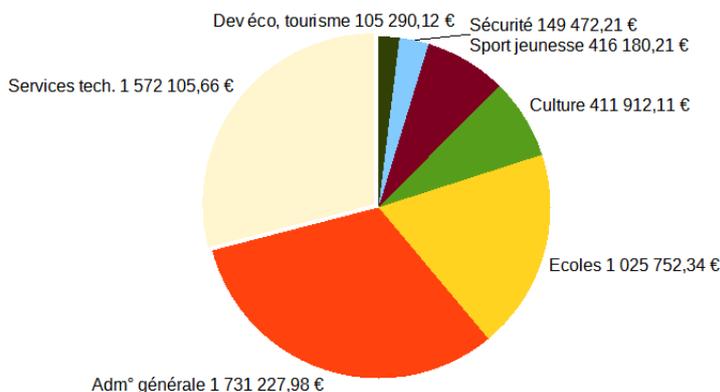
Les charges exceptionnelles enregistrent principalement la subvention au budget annexe du lotissement de Kervarqueu (80 k€). Cette subvention n'avait pas été versée en 2020, ce qui explique l'augmentation des dépenses à ce chapitre.

Répartition totale des dépenses réelles de fonctionnement par politique publiques

La répartition fonctionnelle des dépenses est présentée en annexe A1 du compte administratif. Il est possible d'en faire la synthèse suivante :

DRF par regroupement fonctionnel	2021
Services techniques	1 572 105,66 €
Administration générales	1 731 227,98 €
Ecole, enseignement, garderie	1 025 752,34 €
Culture	411 912,11 €
Sport jeunesse	416 180,21 €
Sécurité	149 472,21 €
Developpement éco, tourisme	105 290,12 €
	5 411 940,63 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses d'équipement se sont élevées en 2021 à 3 255 k€, réparties en 10 opérations et des crédits ouverts hors opération.

	Crédits ouverts	Dépenses réalisées	% conso	Crédits reportés (RàR)	% RàR	% consommé + reporté
101 - Voiries diverses	2 914 372,00 €	1 378 039,05 €	47%	540 502,09 €	19%	66%
102 - Equipements sportifs	1 132 402,00 €	847 581,72 €	75%	370 893,26 €	33%	108%
103 - Equipements culturels	42 760,00 €	23 635,78 €	55%	5 742,41 €	13%	69%
104 - Services administratifs	70 771,20 €	19 924,51 €	28%	45 417,12 €	64%	92%
105 - Services techniques	165 092,10 €	97 280,11 €	59%	671,93 €	0%	59%
106 - Ecoles	503 486,00 €	31 732,89 €	6%	53 086,75 €	11%	17%
107 - Edifices religieux	901 679,50 €	652 524,62 €	72%	409 762,64 €	45%	118%
110 - Bâtiments communaux	389 003,30 €	112 797,81 €	29%	45 542,17 €	12%	41%
111 - Informatique	61 838,16 €	38 741,96 €	63%	15 286,08 €	25%	87%
112 - Aménagement bord de mer	53 662,00 €	39 085,00 €	73%	2 164,19 €	4%	77%
113 - Equipements pour la jeunesse	29 100,00 €	4 003,75 €	14%	259,99 €	1%	15%
Hors opération	105 545,08 €	10 092,72 €	10%	- €	0%	10%
	6 369 711,34 €	3 255 439,92 €	51%	1 489 328,63 €	23%	74%

Les détails des opérations d'investissement sont présentés en chapitre III B3 du compte administratif.

Le taux de consommation des crédits de dépenses d'équipement sur l'exercice est de 51%. 23 % des crédits ouverts ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2022 par la procédure des restes à réaliser.

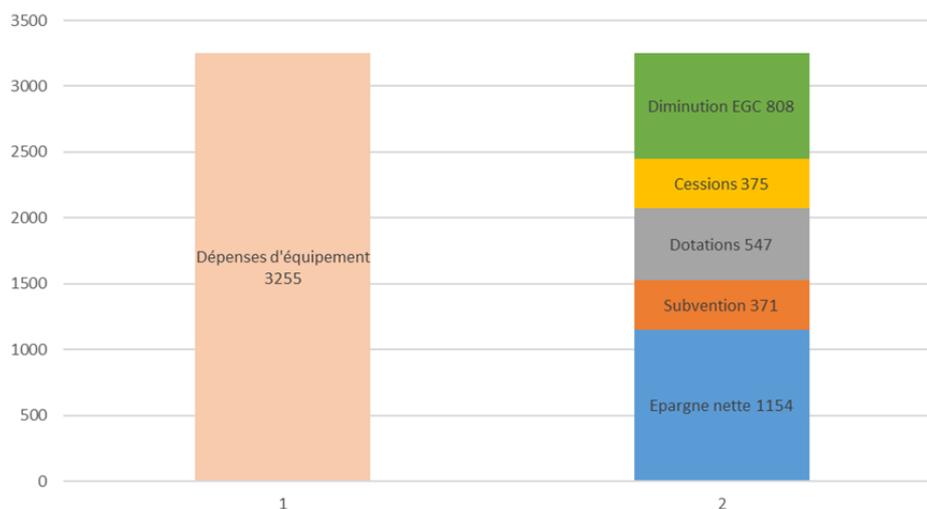
Le détail des acquisitions d'immobilisation est présenté en annexe A10.1 du compte administratif.

Parmi les dépenses les plus importantes :

- A l'opération 101 : aménagement de la rue de Brest (345 k€), travaux Creach Ar Bloas (111 k€) ou acquisition de parcelle route de Pempoul (260 k€)
- Opération 102 : piste d'athlétisme (820 k€)

Les dépenses financières s'élèvent en 2021 à 1086 k€ (remboursement du capital de dette), portent les dépenses réelles d'investissement à 4 342 k€

Financement 2021 des dépenses d'équipement



L'épargne nette du budget représente 35 % des dépenses d'équipement.

En l'absence de mobilisation d'emprunt sur l'exercice, le financement des investissements nouveaux a conduit à une diminution de l'excédent global de clôture de 808 k€

Recettes

Les subventions d'équipement reçues s'élèvent à 371 k€, principalement liées aux dépenses à l'opération 107 édifices religieux (242 k€).

La commune a par ailleurs perçu 473 k€ de FCTVA sur ses dépenses d'équipements 2019 et 74 k€ de taxe d'aménagement.

Discussion :

Monsieur Stéphane CLOAREC, Maire, ayant quitté la salle, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 est soumis au vote par Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions

(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve le compte administratif 2021 du budget principal (*joint à la note de synthèse*)

de la ville comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2021	4 416 830,35 €	6 439 247,45 €	10 856 077,80 €
Recettes 2021	3 973 066,67 €	8 102 582,33 €	12 075 649,00 €
Résultat de l'exercice 2021	-443 763,68 €	1 663 334,88 €	1 219 571,20 €
Résultat antérieur reporté	346 374,10 €	0,00 €	346 374,10 €
Résultat de clôture 2021	-97 389,58 €	1 663 334,88 €	1 565 945,30 €
Balance des restes à réaliser	1 510 671,37 €	0,00 €	1 510 671,37 €
Résultat cumulé 2021	1 413 281,79 €	1 663 334,88 €	3 076 616,67 €

4- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Vu les résultats de clôture de chacune des sections du budget principal pour l'exercice 2021,

Vu le solde des restes à réaliser 2021,

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement doit être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068,

Considérant qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal a constaté que le besoin de financement s'établit à 0 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions

**(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve l'affectation des résultats suivante :**

- **Report en section de fonctionnement : R 002 : 1 663 334,88 €**
- **Report en section d'investissement : D 001 : 97 389,58 €**

5- CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, à favoriser la gestion pluriannuelle des investissements et à améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Aussi, pour ces raisons, la commune a décidé de gérer, à compter de 2022, une partie des projets d'investissement de la ville en AP/CP.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque AP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des CP. La somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Les AP peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les CP non utilisés une année devront être repris sur un exercice ultérieur par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de se prononcer, au titre de l'année 2022 et dans le cadre de l'approbation du
budget supplémentaire, sur la création de l'AP/CP suivante :**

		Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements (CP)			
			2022	2023	2024	2025
AP n°1	Rénovation des écoles primaires et maternelles Marie Curie et Jean Jaurès	2 200 000 €	480 000 €	1 200 000 €	510 000 €	10 000 €
TOTAL		2 200 000 €	480 000 €	1 200 000 €	510 000 €	10 000 €

6- ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Discussion :

Monsieur le Maire apporte les explications suivantes :

L'objet du budget supplémentaire, voté après l'approbation des comptes administratifs, est double :

- Intégrer au budget 2022 les éléments issus de la clôture comptable 2021 :
 - Les engagements reportés en n+1 (« restes à réaliser (RàR)» ou « reports ») en dépenses et recettes d'investissement
 - Les résultats affectés
- Ajuster les prévisions budgétaires 2022 selon les évolutions attendues et apporter d'éventuelles corrections aux prévisions issues du budget primitif

La proposition de budget supplémentaire s'équilibre :

- En fonctionnement à 1 950 K€
- En investissement à 3 497 k€ dont 3 M€ de RàR en recettes et 1 489 M€ de RàR en dépenses.

Ce budget supplémentaire portera les crédits totaux 2022 (BP + BS) à :

- 9 521 k€ en fonctionnement
- 9 414 k€ en investissement

Budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	Reports n-1	Nouveau crédits	Total	
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	0,00 €	195 400,00 €	195 400,00 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	-51 000,00 €	-23 000,00 €	
		67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	217 400,00 €	80 100,00 €	
		68 - Dotations aux provisions	0,00 €	23 325,00 €	23 325,00 €	
		022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
		042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 509 875,00 €	1 509 875,00 €	
	Total dépenses de fonctionnement			0,00 €	1 950 000,00 €	1 950 000,00 €
	Recettes	73 - Impôts et taxes	0,00 €	170 365,12 €	170 365,12 €	
		74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	71 000,00 €	71 000,00 €	
		042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	45 300,00 €	45 300,00 €	
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	1 663 334,88 €	1 663 334,88 €	
	Total recettes de fonctionnement			0,00 €	1 950 000,00 €	1 950 000,00 €
	Investissement	Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles	39 841,60 €	58 000,00 €	97 841,60 €
204 - Subventions d'équipement versées			20 375,22 €	35 900,00 €	56 275,22 €	
21 - Immobilisations corporelles			132 396,96 €	957 381,79 €	1 089 778,75 €	
23 - Immobilisations en cours			1 296 714,85 €	813 700,00 €	2 110 414,85 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections			0,00 €	45 300,00 €	45 300,00 €	
001 - Résultat d'investissement reporté			0,00 €	97 389,58 €	97 389,58 €	
Total dépenses d'investissement			1 489 328,63 €	2 007 671,37 €	3 497 000,00 €	
Recettes		13 - Subventions d'investissement	0,00 €	169 000,00 €	169 000,00 €	
		16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00 €	-1 286 875,00 €	1 713 125,00 €	
		27 - Autres immobilisations financières		100 000,00 €	100 000,00 €	
		040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
		021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	1 509 875,00 €	1 509 875,00 €	
Total recettes d'investissement			3 000 000,00 €	497 000,00 €	3 497 000,00 €	

Budget total après budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	BP	BS	Total	
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	1 671 000 €	195 400 €	1 866 400 €	
		012 - Charges de personnel	3 275 000 €	0 €	3 275 000 €	
		014 - Atténuation de produits	1 000 €	0 €	1 000 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	845 200 €	-51 000 €	794 200 €	
		66 - Frais financiers	267 000 €	0 €	267 000 €	
		67 - Charges exceptionnelles	4 000 €	217 400 €	221 400 €	
		68 - Dotations aux provisions	0 €	23 325 €	23 325 €	
		022 - Dépenses imprévues	0 €	50 000 €	50 000 €	
		042 - Opérations d'ordre entre sections	640 000 €	5 000 €	645 000 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	867 800 €	1 509 875 €	2 377 675 €	
	Total dépenses de fonctionnement			7 571 000 €	1 950 000 €	9 521 000 €
	Recettes	013 - Atténuation de charges	330 000 €	0 €	330 000 €	
		70 - Produits des services	76 300 €	0 €	76 300 €	
		73 - Impôts et taxes	5 540 000 €	170 365,12 €	5 710 365 €	
		74 - Dotations et subventions	1 390 700 €	71 000 €	1 461 700 €	
		75 - Autres produits des services	90 000 €	0 €	90 000 €	
		76 - Produits financiers	0 €	0 €	0 €	
77 - Produits exceptionnels		75 000 €	0 €	75 000 €		
78 - Reprise sur provision		0 €	0 €	0 €		
042 - Opérations d'ordre entre sections	69 000 €	45 300 €	114 300 €			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0 €	1 663 335 €	1 663 335 €			
Total recettes de fonctionnement			7 571 000 €	1 950 000 €	9 521 000 €	
Investissement	Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles	250 000 €	97 841,60 €	347 841,60 €	
		204 - Subventions d'équipement versées	36 000 €	56 275,22 €	92 275,22 €	
		21 - Immobilisations corporelles	2 336 000 €	1 089 778,75 €	3 425 778,75 €	
		23 - Immobilisations en cours	1 630 000 €	2 110 414,85 €	3 740 414,85 €	
		27 - Immobilisations financières	474 000 €	0 €	474 000 €	
		16 - Emprunts et dettes	1 122 000 €	0 €	1 122 000 €	
		040 - Opérations d'ordre entre sections	69 000 €	45 300 €	114 300 €	
		001 - Section d'exécution de la section d'investissement	0 €	97 389,58 €	97 390 €	
	Total dépenses d'investissement			5 917 000 €	3 497 000,00 €	9 414 000 €
	Recettes	10 - Dotations	360 000 €	0 €	360 000 €	
		1068 - Réserves	0 €	0 €	0 €	
		13 - Subventions d'investissement perçues	963 400 €	169 000 €	1 132 400 €	
		024 - Cessions d'immobilisations	1 104 000 €	0 €	1 104 000 €	
		16 - Emprunts et dettes	1 981 800 €	1 713 125 €	3 694 925 €	
27 - Autres immobilisations financières			100 000 €	100 000 €		
040 - Opérations d'ordre entre sections	640 000 €	5 000 €	645 000 €			
021 - Virement de la section de fonctionnement	867 800 €	1 509 875 €	2 377 675 €			
Total recettes d'investissement			5 917 000 €	3 497 000 €	9 414 000 €	

Présentation des propositions de nouveaux crédits au budget supplémentaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement : + 241 k€

Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 170 k€

Le produit des impôts fonciers est réajusté à la hausse (+150 k€) suite à la transmission des états fiscaux postérieurs au vote du BP 2002.

Le produit des attributions de compensation est réajusté à la hausse (+50 k€), suite aux travaux de la CLECT de HLC.

La prévision de produit des DMTO (Droits de Mutation) est ajustée à la baisse (-30 k€) au regard du ralentissement des transactions immobilières et des perceptions constatées sur le début de l'exercice.

Chapitre 74 – Dotations : + 71 k€

Le produit de DGF est ajusté suite à la notification reçue postérieurement au vote du BP 2022 :

- + 17 k€ pour la dotation forfaitaire
- + 38 k€ pour la dotation de solidarité rurale
- + 16 k€ pour la dotation péréquée

Dépenses réelles de fonctionnement : + 435 k€

Chapitre 011 – Charges à caractère général : +195 k€

Les demandes de crédits supplémentaires correspondent à des ajustements suite à la procédure de réalisation du budget primitif. Ces crédits sont répartis, par fonction, de la façon suivante :

N°fonction	Libelle fonction	Montant total	Précisions
020	Administration générale de la collectivité	61 000 €	Dont Accompagnement fond de dotations (34 k€) fête et cérémonies (13,5 k€) et publications (8,5 k€)
026	Cimetière	-3 300 €	Ajustements
211	Ecole Maternelle	300 €	Transports collectifs
212	Ecole primaire	6 200 €	Transports collectifs (4,2 k€) et fournitures pour travaux en régie (2k€)
22	Enseignement du deuxième degré	3 400 €	Transports collectifs
30	Culture – services communs	9 000 €	Dont prestations de services (7,6 k€) et réceptions (1,1 k€)
314	Cinéma et autres salles de spectacles.	29 600 €	Dont décalage programmation 2021 (15k€) et édition brochure (11k€)
321	Bibliothèques et médiathèques	8 450 €	Dont 7,8 k€ d'acquisitions
324	Entretien du patrimoine culturel	-23 500 €	Basculement de travaux d'entretien en investissement
33	Action culturelle	12 900 €	Effet de reprogrammation
411	Salles de sport, gymnases	3 500 €	Fournitures pour travaux en régie
414	Autres équipements sportifs ou de loisir	400 €	Fournitures pour travaux en régie
421	Centres de loisirs	2 000 €	Fournitures pour travaux en régie
422	Autres activités pour les jeunes	12 450 €	Crédits relatifs à l'organisation de 2 camps supplémentaires (+10k€) et fournitures pour travaux en régie (+2,5k€)
810	Bâtiments – services communs	41 700 €	Fournitures pour travaux en régie (accessibilité)
813	Propreté urbaine	300 €	Entretien matériel
816	Autres réseaux et services divers	28 000 €	Reprise des curages de réseaux
822	Voirie communale et routes	1 400 €	Fournitures pour travaux en régie
823	Espaces verts urbains	1 600 €	Entretien espaces verts
TOTAL		195 400 €	

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : -51 k€

Ajustement des crédits prévus pour les subventions aux associations et personnes privées (-34 k€) et pour le dispositif de surveillance des plages (-17 k€).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : +217 k€

Inscription de la subvention au budget annexe du lotissement de Kervarqueu afin d'étaler la prise en charge du déficit de clôture de cette opération (180 k€), permettant l'amorce de remboursement de l'avance remboursable accordé à ce budget (100 k€ en recette d'investissement).

Subvention d'équilibre au budget annexe Port de Pempoul (34k€)

Chapitre 68 – dotations aux provisions : 23 k€

Conformément à l'instruction comptable M14 et en application du décret n°2010-531 du 20 mai 2010, il est constitué une provision pour CET de 69 975 € correspondant à application du barème révisé par arrêté du 28 novembre 2018 :

<i>Catégorie statutaire</i>	<i>Nombre de jours déposés sur CET au 01/01/2022</i>	<i>Barème</i>	<i>Total</i>
A	35	135 €	4 725 €
B	155	90 €	13 950 €
C	684	75 €	51 300 €
TOTAL			69 975 €

Il est proposé l'étalement de la constitution de cette provision sur trois exercices.

Ainsi il est ouvert au **titre** de 2022, 23 325 €.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : + 50 k€

Inscription prévisionnelle de 50 k€ de dépenses imprévues.

Opérations d'ordre et reprise de résultat 2021

En recettes : + 1 708 k€

Le résultat 2021 reporté en section de fonctionnement est de 1 663 k€.

L'augmentation prévisionnelle des dépenses de fournitures pour travaux en régie conduit à un ajustement de l'opération de transfert en section d'investissement de ces dépenses (+45 k€)

En dépenses : + 1 515 k€

L'équilibre de la section de fonctionnement permet le transfert à la section d'investissement (comptes 023/021) de 1 510 k€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement

Opération 101 – voiries diverses : + 1 052 k€

Fonction	Service	Montant
Éclairage public	Venelle de la Chaise	24 000 €
Éclairage public	Monseigneur de la Marche	33 000 €
Éclairage public	Rond Pont de Kerglaz	33 000 €
Voirie communale et routes		2 600 €
Aménagement des eaux	Eau pluviale	44 000 €
Voirie communale et routes	Estran	80 000 €
Voirie communale et routes	Kerglaz	16 000 €
Éclairage public	Lantrennou	53 500 €
Équipements de voirie	Programme annuel de voirie	121 000 €
Voirie communale et routes	Rue du Séminaire	235 000 €
Services communs	Curage de bassins	105 000 €
Éclairage public	Effacements de réseaux	300 000 €
Autres opérations d'aménagement urbain	Chaux sable	35 000 €
Entretien du patrimoine	Reprise éclairage Kreisker	-23 000 €
		1 052 100 €

Opération 102 – Équipements sportifs : + 16,5 k€

Fonction	Service	Montant
Salles de sport, gymnases - 411	Complexe des Carmes - salle 2	8 000 €
Salles de sport, gymnases - 411	Complexe des Carmes salle 1	3 000 €
Salles de sport, gymnases - 411	Salle Isidore Danielou - Avenue des Carmes	5 500 €
Salles de sport, gymnases - 411	Padel tennis	195 000 €
	TOTAL	211 500 €

Opération 103 – Équipements culturels : -8k€

Réajustement de crédits

Opération 106 – Écoles - + 480 k€

Création d'une autorisation de programme sur 4 exercices pour la rénovation des écoles. Autorisation de programmes de 2 200 k€ répartis comme suit

- 2022 : 480 k€
- 2023 : 1 200 k€
- 2024 : 510 k€
- 2025 : 10 k€

Opération 107 – Edifices religieux : + 23 k€

Transfert de la ligne relative à la reprise de l'éclairage de la chapelle Kreisker depuis l'opération 101.

Opération 110 – Bâtiments communaux : + 35k€

Travaux CMPP Keroulas (5k€) et étude sur friche Sévère (30 k€).

Opération 111 – Informatique : - 2 k€

Suppression d'un projet d'acquisition de logiciel.

Opération 112 – Aménagement de bord de mer : + 30 k€

Etude préparatoire pour renforcement cale.

Hors opération : + 35k€

Participation de la commune au dispositif du Pass Commerce (versement à HLC) pour 15 k€ et opération « Rénoquez, vous êtes aidés » pour 20 k€.

Recettes réelles d'investissement hors dette : 269 k€

67 k€ de recettes sont attendues pour le projet de Padel tennis (27 k€ en provenance de l'Agence Nationale du Sport ; 40 k€ en provenance du Conseil Départemental).

27 k€ en provenance de l'Etat (DSIL) pour le revêtement mural du TST et 75 k€ pour le projet d'aménagement de la rue de Kerglaz.

100 k€ au chapitre 27 correspondant au remboursement partiel par le budget Lotissement Kervarqueu de l'avance remboursable.

Opérations d'ordre et reprise de résultats**En recettes - + 1 514 k€**

Virement depuis la section de fonctionnement de 1 509 k€.

En dépenses : + 143 k€

Pendant de la comptabilisation des travaux en régie (+45 K€)

Résultat reporté de la section d'investissement : + 97 k€

Ajustement de l'emprunt de financement : - 1 286 k€

Les inscriptions au budget supplémentaire permettent de réduire le besoin d'emprunt de 1 286 k€. Celui-ci se situe donc sur l'exercice à 695 k€, hors emprunt contractualisé en 2021 et mobilisé en 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,

Vu la délibération du 22 juin 2022 portant affectation des résultats 2021,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,

Le projet de budget supplémentaire 2022 pour le budget principal est équilibré :

- En section de fonctionnement à 1 950 000 €
- En section d'investissement à 3 271 020 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
approuve**

- **Le budget supplémentaire du budget principal (joint à la note de synthèse) ;**
- **La constitution d'une provision pour compte épargne temps de 69 975 € étalée sur 3 exercices ;**
- **La subvention d'équilibre au budget annexe Port de Pempoul pour un montant maximal de 34 000 € ;**
- **La subvention exceptionnelle au budget annexe Lotissement de Kervarqueu pour un montant de 180 000 €.**

7- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

(Rapporteur : Monsieur Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Monsieur Stéphane CLOAREC, Maire, ayant quitté la salle, le compte administratif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2021 est soumis au vote par Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau,

Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions

**(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau (joint à la note de
synthèse) comme suit :**

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2021	24 242,15 €	260 267,64 €	284 509,79 €
Recettes 2021	263 614,32 €	338 375,87 €	601 990,19 €
Résultat de l'exercice 2021	239 372,17 €	78 108,23 €	317 480,40 €
Résultat antérieur reporté	135 776,11 €	0,00 €	135 776,11 €
Résultat de clôture 2021	375 148,28 €	78 108,23 €	453 256,51 €
Balance des restes à réaliser	-419 942,82 €	0,00 €	-419 942,82 €
Résultat cumulé 2021	-44 794,54 €	78 108,23 €	33 313,69 €

8- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Vu les résultats de clôture de chacune des sections du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021,

Vu le solde des restes à réaliser 2021,

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement doit être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068,

Considérant qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal a constaté que le besoin de financement s'établit à 44 794.54 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions

(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),

approuve l'affectation des résultats suivante :

- **R 1068 : 44 794,54 €**
- **R 002 : 33 313,69 €**
- **R 001 : 375 148,28 €**

9- ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Discussion :

Monsieur le Maire apporte les explications suivantes :

L'objet du budget supplémentaire, voté après l'approbation des comptes administratifs, est double :

- Intégrer au budget 2022 les éléments issus de la clôture comptable 2021 :
 - Les engagements reportés en n+1 (« restes à réaliser » ou « reports ») en dépenses et recettes d'investissement
 - Les résultats affectés
- Ajuster les prévisions budgétaires 2021 selon les évolutions attendues

La proposition de budget supplémentaire à l'issue de la phase préparatoire et avant arbitrages s'équilibre :

- En fonctionnement à 33 K€
- En investissement à 199 k€ dont 419 K€ de RàR en dépenses.

Ce budget supplémentaire porterait les crédits totaux 2022 (BP + BS) à :

- 377 k€ en fonctionnement
- 608 k€ en investissement

Budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	Reports	Proposition	Total
Fonctionnement	Dépenses	022 - Dépenses imprévues (exploitation)	0 €	9 443 €	9 443 €
		023 - Virement à la section d'investissement	0 €	23 557 €	23 557 €
	Total dépenses de fonctionnement		0 €	33 000 €	33 000 €
	Recettes	002 – Résultat d'exploitation reporté	0 €	33 313,69 €	33 313,69 €
		70 – Produits des services	0 €	-313,69 €	-313,69 €
	Total recettes de fonctionnement		0 €	33 000 €	33 000 €
Investissement	Dépenses	23 - Immobilisations en cours	418 884,47 €	-220 942,82 €	197 941,65 €
		27 - Autres immobilisations financières	1 058,35 €	0,00 €	1 058,35 €
	Total dépenses d'investissement		419 942,82 €	-220 942,82 €	199 000,00 €
	Recettes	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	375 148,28 €	375 148,28 €
		021 - Virement de la section d'exploitation	0 €	23 557 €	23 557 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	44 794,54 €	44 794,54 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	244 500 €	244 500 €
	Total recettes d'investissement		0 €	199 000 €	199 000 €

Budget total après budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	BP	BS	Total
Fonctionnement	Dépenses	011 – Charges à caractère général	166 000 €	0 €	166 000 €
		66 – Charges financières	13 500 €	0 €	13 500 €
		022 – Dépenses imprévues	0 €	9 443 €	9 443 €
		042 – Opérations d'ordre entre sections	105 500 €	0 €	105 500,00 €
		023 – Virement à la section d'investissement	59 000 €	23 557 €	82 557,18 €
	Total dépenses de fonctionnement		344 000 €	33 000 €	377 000 €
	Recettes	70 – Produits des services	340 000 €	-313,69 €	339 686,31 €
		042 – Opérations d'ordre entre sections	4 000 €	0,00 €	4 000,00 €
002 – Résultat d'exploitation reporté		0 €	33 313,69 €	33 313,69 €	
Total recettes de fonctionnement		344 000 €	33 000 €	377 000 €	
Investissement	Dépenses	23 – Immobilisations en cours	387 000 €	197 941,65 €	584 941,65 €
		27 – Immobilisations financières	0,00 €	1 058,35 €	1 058,35 €
		16 – Emprunts et dettes	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
		040 – Opérations d'ordre entre sections	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
	Total dépenses d'investissement		409 000 €	199 000 €	608 000 €
	Recettes	10 – Dotations	0 €	44 794,54 €	44 794,54 €
		16 – Emprunts et dettes	244 500 €	-244 500 €	0,00 €
		040 – Opérations d'ordre entre sections	105 500 €	0 €	105 500 €
		023 – Virement de la section de fonctionnement	59 000 €	23 557 €	82 557 €
		001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €	375 148,28 €	375 148,28 €
Total recettes d'investissement		409 000 €	199 000 €	608 000 €	

Présentation des propositions de nouveaux crédits au budget supplémentaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement : + -313,69 €

Chapitre 70 – Produits des services : -313,69 €

Ajustement pour arrondi de la section.

Dépenses réelles de fonctionnement : + 9.5 k€

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : + 9.5 k€

Inscription prévisionnelle de 9.5 k€ de dépenses imprévues.

Opérations d'ordre et reprise de résultat 2021

En recettes : + 33 313,69 €

Le résultat 2021 reporté en section de fonctionnement est de 33 313,69 €.

L'augmentation prévisionnelle des dépenses de fournitures pour travaux en régie conduit à un ajustement de l'opération de transfert en section d'investissement de ces dépenses (+45 k€)

En dépenses : + 23.5 k€

L'équilibre de la section de fonctionnement permet le transfert à la section d'investissement (comptes 023/021) de 23.5 k€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement : -221 k€

Correction des inscriptions BP (doublon entre RàR et nouvelles inscriptions)

Recettes réelles d'investissement hors dette : + 44 k€

Versement au compte de réserve (compte 1068) du besoin de financement 2021 (44 794,54 €)

Opérations d'ordre et reprise de résultats

En recettes : + 398 k€

Virement depuis la section de fonctionnement de 23.5 k€.

Solde d'exécution reporté de la section d'investissement : 375 k€

En dépenses : 0€

Ajustement de l'emprunt de financement : - 244.5 k€

Le besoin de financement est diminué de 244.5 k€, supprimant le besoin de financement prévisionnel pour l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau,
Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,
Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,
Vu la délibération du 22 juin 2022 portant affectation des résultats 2021,
Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,

Le projet de budget supplémentaire 2022 pour le budget annexe de l'eau est équilibré :

- En section de fonctionnement à 33 000 €
- En section d'investissement à 199 000 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions

**(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau (joint à la note de synthèse).**

10- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

(Rapporteur : Monsieur Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Discussion :

Monsieur Christophe LE GALL interroge sur l'utilisation de l'excédent de plus de 700 K€. Monsieur le Maire explique que cette somme permet la mise en place d'un dessableur sur la station d'épuration, du schéma directeur des assainissements, du changement de canalisations et enfin du changement de deux postes de refoulement. Ces travaux permettront d'éviter tous les impacts sur l'environnement.

Monsieur LE GALL demande s'il y aura un recours à l'emprunt. Monsieur le Maire répond que pour l'instant il n'y en a pas la nécessité car le budget est maîtrisé.

Monsieur LE GALL demande si ce budget est lié au budget principal.

Monsieur le Maire explique que le budget assainissement est autonome, au même titre que celui de l'eau. Il n'y a donc pas de vases communicants.

Monsieur Stéphane CLOAREC, Maire, ayant quitté la salle, le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2021 est soumis au vote par Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

Monsieur Stéphane CLOAREC, Maire, ayant quitté la salle, le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2021 est soumis au vote par Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement,
Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,
Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,
Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,
Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions
(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement (joint à la
note de synthèse) comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2021	268 421.09 €	329 378.87 €	597 799.96 €
Recettes 2021	366 585.96 €	537 139.16 €	635 007.05 €
Résultats de l'exercice 2021	98 164.87 €	207 760.29 €	305 925.16 €
Résultat antérieur reporté	525 920.05 €	0 €	525 920.05 €
Résultat de clôture 2021	624 084.92 €	207 760.29 €	831 845.21 €
Balances des restes à réaliser	-114 482.53 €		-114 482.53 €
Résultat cumulé 2021	509 602.39 €	207 760.29 €	717 362.68 €

11- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Vu les résultats de clôture de chacune des sections du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021,

Vu le solde des restes à réaliser 2021,

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement doit être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068,

Considérant qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal a constaté que le besoin de financement s'établit à 0 €,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions
(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve l'affectation des résultats suivante :

- R 002 : 207 760,29 €
- R 001 : 624 084,92 €

12- ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Discussion :

Monsieur le Maire apporte les explications suivantes :

L'objet du budget supplémentaire, voté après l'approbation des comptes administratifs, est double :

- Intégrer au budget 2022 les éléments issus de la clôture comptable 2021 :
 - Les engagements reportés en n+1 (« restes à réaliser » ou « reports ») en dépenses et recettes d'investissement
 - Les résultats affectés
- Ajuster les prévisions budgétaires 2021 selon les évolutions attendues

La proposition de budget supplémentaire à l'issue de la phase préparatoire et avant arbitrages s'équilibre :

- En fonctionnement à 207 K€
- En investissement à 405 k€ dont 115 K€ RàR en dépenses.

Ce budget supplémentaire porterait les crédits totaux 2022 (BP + BS) à :

- 670 k€ en fonctionnement
- 1 575 k€ en investissement

Budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	Reports n-1	Propositions	Total	
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	0 €	1 500 €	1 500 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	0 €	500 €	500 €	
		66 - Charges financières	0 €	95 €	95 €	
		022 - Dépenses imprévues (exploitation)	0 €	9 000 €	9 000 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	0 €	195 905 €	195 905 €	
	Total dépenses de fonctionnement			0 €	207 000 €	207 000 €
	Recettes	70 – Produits des services	0 €	-760,29 €	-760,29 €	
		002 – Résultat d'exploitation reporté	0 €	207 760,29 €	207 760,29 €	
		Total recettes de fonctionnement			0 €	207 000 €
	Investissement	Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles	0 €	180 000 €	180 000 €
21 - Immobilisations corporelles			0 €	517,47 €	517,47 €	
23 - Immobilisations en cours			114 482,53 €	110 000,00 €	224 482,53 €	
Total dépenses d'investissement			114 482,53 €	290 517,47 €	405 000 €	
Recettes		13 - Subventions d'investissement	0 €	75 000 €	75 000 €	
		16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	-489 989,92 €	-489 989,92 €	
		021 - Virement de la section d'exploitation	0 €	195 905 €	195 905 €	
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	624 084,92 €	624 084,92 €	
Total recettes d'investissement			0,00 €	405 000 €	405 000 €	

Budget total après budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	BP	BS	Total	
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	98 000 €	1 500 €	99 500 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	0 €	500 €	500 €	
		66 - Charges financières	48 405 €	95 €	48 500 €	
		022 – Dépenses imprévues	0 €	9 000 €	9 000 €	
		042 – Opérations d'ordre entre sections	208 095 €	0 €	208 095 €	
		023 – Virement à la section d'investissement	108 500 €	195 905 €	304 405 €	
			Total dépenses de fonctionnement	463 000 €	207 000 €	670 000 €
			70 – Produits des services	350 000 €	-760,29 €	349 240 €
			042 – Opérations d'ordre entre sections	113 000 €	0 €	113 000,00 €
			002 – Résultat d'exploitation reporté	0 €	207 760,29 €	207 760,29 €
			Total recettes de fonctionnement	463 000 €	207 000 €	670 000 €
	Investissement	Dépenses	20 – Immobilisations incorporelles	0 €	180 000 €	180 000 €
21 – Immobilisations corporelles			0 €	517 €	517 €	
23 – Immobilisations en cours			992 000,00 €	224 483 €	1 216 483 €	
16 – Emprunts et dette			65 000 €	0 €	65 000 €	
			040 – Opérations d'ordre entre sections	113 000 €	0 €	113 000 €
		Total dépenses d'investissement	1 170 000 €	405 000 €	1 575 000 €	
			13 – Subventions d'équipement perçues	193 000 €	75 000 €	268 000 €
			16 – Emprunts et dette	660 405 €	-489 990 €	170 415 €
			040 – Opérations d'ordre entre sections	208 095 €	0 €	208 095 €
			021 - Virement de la section d'exploitation	108 500 €	195 905 €	304 405 €
			001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €	624 084,92 €	624 084,92 €
		Total recettes d'investissement	1 170 000 €	405 000 €	1 575 000 €	

Présentation des propositions de nouveaux crédits au budget supplémentaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement : -760,29 €

Chapitre 70 – Produits des services : -760.29 €

Ajustement pour arrondi de la section.

Dépenses réelles de fonctionnement : + 11 095 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 1 500 €

Ajustement des crédits pour études de suivi DSP (+ 1500 €).

Chapitre 65 – Autres charges gestion courante : + 500 €

Inscription prudentielle.

Chapitre 66 – frais financiers : + 95 €

Ajustement à tableau amortissement

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : + 9 k€

Inscription prévisionnelle de 9 k€ de dépenses imprévues.

Opérations d'ordre et reprise de résultat 2021

En recettes : + 207 760.29 €

Le résultat 2021 reporté en section de fonctionnement est de 207 760.29 €.

En dépenses : + 195 905 €

L'équilibre de la section de fonctionnement permet le transfert à la section d'investissement (comptes 023/021) de 195 905 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement + 290 k€

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : + 180 k€ pour étude de schéma directeur

Chapitre 23 – immobilisations en cours : + 110 k€ pour ajustement prix désableur et travaux rue de l'Estran hors lotissement.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : + 517,47 € pour arrondi de la section

Recettes réelles d'investissement hors dette : + 75 k€

Subvention par l'Agence de l'Eau de l'étude de schéma directeur (75 k€)

Opérations d'ordre et reprise de résultats

En recettes : + 819 k€

Virement depuis la section de fonctionnement de 195 905 €.

Solde d'exécution reporté de la section d'investissement : 604 084,92 €

En dépenses : 0€

Ajustement de l'emprunt de financement : -520 k€

En l'état des inscriptions au budget supplémentaire le besoin de financement est diminué de 519.989,92 € ; portant le besoin de financement prévisionnel de l'exercice à près de 170 k€.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement,

Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,
Vu la délibération du 22 juin 2022 portant affectation des résultats 2021,
Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,
Le projet de budget supplémentaire 2022 pour le budget annexe de l'assainissement est équilibré :

- En section de fonctionnement à 207 000 €
- En section d'investissement à 405 000 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions
(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement (*joint à la note de synthèse*).

13- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE CANTINE

(Rapporteur : Monsieur Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Monsieur Stéphane CLOAREC, Maire, ayant quitté la salle, le compte administratif du budget annexe cantine de l'exercice 2021 est soumis au vote par Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe cantine,
Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,
Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,
Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,
Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions
(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve le compte administratif 2021 du budget annexe cantine (*joint à la note de synthèse*) comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2021	5 299.16 €	471 108.49 €	476 407.65 €
Recettes 2021	21 745.90 €	510 026.26 €	531 772.16 €
Résultats de l'exercice 2021	16 446.74 €	38 917.77 €	55 364.51 €
Résultat antérieur reporté	-50 794.26 €	0 €	-50 794.26 €
Résultat de clôture 2021	-34 347.52 €	38 917.77 €	4 570.25 €
Balances des restes à réaliser	-4 561.92 €		-4 561.92 €
Résultat cumulé 2021	-38 909.44 €	38 917.77 €	8.33 €

14- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET ANNEXE CANTINE

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Vu les résultats de clôture de chacune des sections du budget annexe cantine pour l'exercice 2021,

Vu le solde des restes à réaliser 2021,

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement doit être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068,

Considérant qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal a constaté que le besoin de financement s'établit à 38 909.44 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions

(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),

approuve l'affectation des résultats suivante :

- R 1068 : 38 909,44 €
- R 002 : 8,33 €
- D 001 : 34 347,52 €

15- ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 – BUDGET ANNEXE CANTINE

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Discussion :

Monsieur le Maire apporte les explications suivantes :

L'objet du budget supplémentaire, voté après l'approbation des comptes administratifs, est double :

- Intégrer au budget 2022 les éléments issus de la clôture comptable 2021 :
 - Les engagements reportés en n+1 (« restes à réaliser » ou « reports ») en dépenses et recettes d'investissement
 - Les résultats affectés
- Ajuster les prévisions budgétaires 2021 selon les évolutions attendues

La proposition de budget supplémentaire à l'issue de la phase préparatoire et avant arbitrages s'équilibre :

- En fonctionnement à 1 510 €
- En investissement à 39 k€ dont 4 561,92 € RàR en dépenses.

Ce budget supplémentaire portera les crédits totaux 2022 (BP + BS) à :

- 511 510 € en fonctionnement
- 59 000 € en investissement

Budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	Reports n-1	Propositions	Total
Fonctionnement	Dépenses	011 – Charges à caractère général	0 €	10 €	10 €
		65 – Autres charges de gestion courante	0 €	1 500 €	1 500 €
	Total dépenses de fonctionnement		0 €	1 510 €	1 510 €
	Recettes	75 – Autres produits de gestion courante	0 €	1,67 €	1,67 €
		78 – Produits exceptionnels	0 €	1 500 €	1 500,00 €
		002 – Résultat d'exploitation reporté	0 €	8,33 €	8,33 €
		Total recettes de fonctionnement		0 €	1 510 €
Investissement	Dépenses	21 – Immobilisation corporelles	4 561,92 €	90,56 €	4 652,48 €
		001 – Solde d'exécution reporté de la section d'investissement	0 €	34 347,52 €	34 347,52 €
	Total dépenses d'investissement		4 561,92 €	34 438,08 €	39 000 €
	Recettes	10 – Dotations		39 000 €	39 000 €
	Total recettes d'investissement		0,00 €	39 000 €	39 000 €

Budget total après budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	BP	BS	Total
Fonctionnement	Dépenses	011 – Charges à caractère général	200 200 €	10 €	200 210 €
		012 – Charges de personnel	290 000 €	0 €	290 000 €
		65 – Autres charges de gestion courante	1 000 €	1 500 €	2 500 €
		67 – Charges exceptionnelles	500 €	0 €	500 €
		68 – dotations aux provisions	1 500 €	0 €	1 500 €
		042 – Opérations d'ordre entre sections	14 500 €	0 €	14 500 €
		023 – Virement à la section d'investissement	2 300 €	0 €	2 300 €
	Total dépenses de fonctionnement		510 000 €	1 510 €	511 510 €
	Recettes	70 – Produits des services	250 000 €	0,00 €	250 000 €
		75 – Autre produit de gestion courante	260 000 €	1,67 €	260 002 €
		78 – Reprise sur provisions	0 €	1 500,00 €	1 500 €
002 – Résultat d'exploitation reporté		0 €	8,33 €	8,33 €	
Total recettes de fonctionnement		510 000 €	1 510 €	511 510 €	
Investissement	Dépenses	21 – Immobilisations corporelles	20 000 €	4 652 €	24 652 €
		001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €	34 348 €	34 348 €
	Total dépenses d'investissement		20 000 €	39 000 €	59 000 €
	Recettes	10 – Dotations	3 200 €	39 000 €	42 200 €
		040 – Opérations d'ordre entre sections	14 500 €	0 €	14 500 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	2 300 €	0 €	2 300 €
Total recettes d'investissement		20 000 €	39 000 €	59 000 €	

Présentation des propositions de nouveaux crédits au budget supplémentaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement : + 1516,47 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1.67 €

Ajustement pour arrondi de la section.

Chapitre 78 – Reprise sur provisions : + 1 500 €

Reprise de la provision constituée au BP pour financer les créances irrécouvrables.

Dépenses réelles de fonctionnement : + 1510 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 10 €

Pour équilibre

Chapitre 65 – Autres charges gestion courante : + 1 500 €

Inscription complémentaire pour créances irrécouvrables.

Opérations d'ordre et reprise de résultat 2021

En recettes : 8.33 €

Après couverture du besoin de financement, le résultat de fonctionnement reporté est de 8.33 €.

En dépenses : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement + 90,56 €

Inscriptions pour arrondi de la section

Recettes réelles d'investissement hors dette : + 39 k€

Couverture du besoin de financement (versement au compte 1068) et complément de FCTVA.

Opérations d'ordre et reprise de résultats

En recettes : 0 €

En dépenses : + 34 347,52 €

Reprise du déficit d'investissement pour 34 347,52

Ajustement de l'emprunt de financement : 0€

Il n'est pas inscrit d'emprunt sur ce budget

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe cantine,
 Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,
 Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,
 Vu la délibération du 22 juin 2022 portant affectation des résultats 2021,
 Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,
 Le projet de budget supplémentaire 2022 pour le budget annexe cantine est équilibré :

- En section de fonctionnement à 1 510 €
- En section d'investissement à 39 000 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions

(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),

- **Approuve le budget supplémentaire du budget annexe cantine (joint à la note de synthèse) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du Service de Gestion Comptable de Morlaix en vue de la dissolution de ce budget et de son intégration dans le budget principal.**

16- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE PORT DE PEMPOUL

(Rapporteur : Monsieur Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Monsieur Stéphane CLOAREC, Maire, ayant quitté la salle, le compte administratif du budget annexe port de Pempoul de l'exercice 2021 est soumis au vote par Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Port de Pempoul,
 Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,
 Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,
 Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,
 Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions

(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Port de Pempoul (joint à la note de synthèse) comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2021	31 300.88 €	31 613.07 €	62 913.95 €
Recettes 2021	19 221.51 €	85 379.19 €	104 600.70 €
Résultats de l'exercice 2021	-12 079.37 €	53 766.12 €	41 686.75 €
Résultat antérieur reporté	0 €	-31 088.02 €	-31 088.02 €
Résultat de clôture 2021	-12 079.37 €	22 678.10 €	10 598.73 €
Balances des restes à réaliser	-5 132.16 €		-5 132.16 €
Résultat cumulé 2021	-17 211.53 €	22 678.10 € €	5 466.57 €

17- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET ANNEXE PORT DE PEMPOUL

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Vu les résultats de clôture de chacune des sections du budget annexe Port de Pempoul pour l'exercice 2021,

Vu le solde des restes à réaliser 2021,

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement doit être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068,

Considérant qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal a constaté que le besoin de financement s'établit à 17 211.53 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions

(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),

approuve l'affectation des résultats suivante :

- **R 1068 : 17 211,53 €**
- **R 002 : 5 466,57 €**
- **D 001 : 12 079,37 €**

18- ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 – BUDGET ANNEXE PORT DE PEMPOUL

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Discussion :

Monsieur le Maire apporte les explications suivantes :

L'objet du budget supplémentaire, voté après l'approbation des comptes administratifs, est double :

- Intégrer au budget 2022 les éléments issus de la clôture comptable 2021 :
 - Les engagements reportés en n+1 (« restes à réaliser » ou « reports ») en dépenses et recettes d'investissement
 - Les résultats affectés
- Ajuster les prévisions budgétaires 2021 selon les évolutions attendues

La proposition de budget supplémentaire à l'issue de la phase préparatoire et avant arbitrages s'équilibre :

- En fonctionnement à 42 800 €
- En investissement à -127 500 € dont 5 132,16 € en RàR en dépenses.

Ce budget supplémentaire portera les crédits totaux 2022 (BP + BS) à :

- 127 800 € en fonctionnement
- 84 500 € en investissement

Budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	Reports n-1	Propositions	Total	
Fonctionnement	Dépenses	011 – Charges à caractère général	0 €	3 000 €	3 000 €	
		65 – Autres charges de gestion courante	0 €	500 €	500 €	
		67 – Dépenses exceptionnelles	0 €	300 €	300 €	
		022 – Dépenses imprévues	0 €	1 611,53 €	1 612 €	
		042 – Opérations d'ordre entre sections	0 €	88,47 €	88,47 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	0 €	37 300,00 €	37 300,00 €	
	Total dépenses de fonctionnement			0 €	42 800 €	42 800 €
	Recettes	70 – Produits des services	0 €	33,43 €	33,43 €	
		74 - Subventions d'exploitation	0 €	37 300,00 €	37 300,00 €	
		002 – Résultat d'exploitation reporté	0 €	5 466,57 €	5 466,57 €	
Total recettes de fonctionnement			0 €	42 800 €	42 800 €	
Investissement	Dépenses	21 – Immobilisation corporelles	5 132,16 €	5 288,47 €	10 420,63 €	
		23 - Immobilisations en cours	0 €	-150 000,00 €	-150 000,00 €	
		001 – Solde d'exécution reporté de la section d'investissement	0 €	12 079,37 €	12 079,37 €	
	Total dépenses d'investissement			5 132,16 €	-132 632,16 €	-127 500 €
	Recettes	10 – Dotations	0 €	17 211,43 €	17 211 €	
		16 – Emprunts et dettes	0 €	-182 100 €	-182 100 €	
		040 – Opérations d'ordre entre sections	0 €	88,47 €	88,47 €	
		023 - Virement de la section de fonctionnement	0 €	37 300,00 €	37 300,00 €	
	Total recettes d'investissement			0 €	-127 500 €	-127 500 €

Budget total après budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	BP	BS	Total	
Fonctionnement	Dépenses	011 – Charges à caractère général	10 900 €	3 000 €	13 900 €	
		012 – Charges de personnel	40 000 €	0 €	40 000 €	
		65 – Autres charges de gestion courante	500 €	500 €	1 000 €	
		66 – Charges financières	3 500 €	0 €	3 500 €	
		67 – Charges exceptionnelles	200 €	300 €	500 €	
		022 – Dépenses imprévues	0 €	1 612 €	1 612 €	
		042 – Opérations d'ordre entre sections	20 000 €	88,47 €	20 088 €	
		023 – Virement à la section d'investissement	9 900 €	37 300 €	47 200 €	
	Total dépenses de fonctionnement			85 000 €	42 800 €	127 800 €
	Recettes	70 – Produits des services	69 500 €	33,43 €	69 533 €	
74 - Subventions d'exploitation		0 €	37 300 €	37 300 €		
042 – Opérations d'ordre entre sections		15 500 €	0 €	15 500 €		
002 – Résultat d'exploitation reporté		0 €	5 466,57 €	5 466,57 €		
Total recettes de fonctionnement			85 000 €	42 800 €	127 800 €	
Investissement	Dépenses	21 – Immobilisations corporelles	34 000 €	10 421 €	44 421 €	
		23 – Immobilisations en cours	150 000 €	-150 000 €	0 €	
		16 – Emprunts et dettes	12 500 €	0 €	12 500 €	
		040 – Opérations d'ordre entre sections	15 500 €	0 €	15 500 €	
		001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €	12 079 €	12 079 €	
	Total dépenses d'investissement			212 000 €	-127 500 €	84 500 €
	Recettes	10 – Dotations	0 €	17 211 €	17 211 €	
		16 – Emprunts et dettes	182 100 €	-182 100 €	0 €	
		040 – Opérations d'ordre entre sections	20 000 €	88 €	20 088 €	
		021 – Virement de la section de fonctionnement	9 900 €	37 300 €	47 200 €	
Total recettes d'investissement			212 000 €	-127 500 €	84 500 €	

Présentation des propositions de nouveaux crédits au budget supplémentaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement : 37 333,43 €

Chapitre 70 – Autres produits de gestion courante : 33,43 €

Ajustement pour arrondi de la section.

Chapitre 74 – Subvention d'exploitation : 37 300 €

Subvention du budget principal afin d'assurer l'autofinancement des investissements.

Dépenses réelles de fonctionnement : 5411,53 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 3 000 €

Ajustement de crédits pour l'énergie (1500 €) et la fourniture de petits matériels (1500 €).

Chapitre 65 – Autres charges gestion courante : 500 €

Inscription prudentielle.

Chapitre 67 – Dépenses exceptionnelles : 300 €

Ajout de crédits pour annulations de titres sur exercices antérieurs au regard du niveau de consommation.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 1 611,53€

Inscription prudentielle, arrondi.

Opérations d'ordre et reprise de résultat 2021

En recettes : 5 466,57 €

Après couverture du besoin de financement, le résultat de fonctionnement reporté est de 5 466,57 €.

En dépenses : 37 388,47 €

Ajustement au plan d'amortissement pour 88,47 €, virement à la section d'investissement de la totalité de la subvention d'exploitation perçue (37 300 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement : -144 k€

+ 5 288,57 € sur opération « Port » ; -150 000 € sur la même opération (réparation de la cale transférée au budget principal).

Recettes réelles d'investissement hors dette : 17 211,53 €

Couverture du besoin de financement (versement au compte 1068).

Opérations d'ordre et reprise de résultats

En recettes : 37388,47 €

Ajustement au plan d'amortissement, virement de la section de fonctionnement.

En dépenses : 12 079,37 €

Reprise du déficit d'investissement pour 12 079,37 €

Ajustement de l'emprunt de financement : -182 k€

Au regard des inscriptions nouvelles au BP, il n'y a plus de besoin de recourir à l'emprunt.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Port de Pempoul,

Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,

Vu la délibération du 22 juin 2022 portant affectation des résultats 2021,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,

Le projet de budget supplémentaire 2022 pour le budget annexe Port de Pempoul est équilibré :

- En section de fonctionnement à 42 800 €
- En section d'investissement à – 127 500 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions

(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE), approuve le budget supplémentaire du budget annexe Port de Pempoul (*joint à la note de synthèse*).

19- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

(Rapporteur : Monsieur Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Monsieur Stéphane CLOAREC, Maire, ayant quitté la salle, le compte administratif du budget annexe lotissement de Kervarqueu de l'exercice 2021 est soumis au vote par Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Lotissement de Kervarqueu,

Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions
(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement de Kervarqueu (*joint à la note de synthèse*) comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2021	860 173,11 €	541 109,67 €	1 401 282,78 €
Recettes 2021	489 752,56 €	766 272,10 €	1 256 024,66 €
Résultat de l'exercice 2021	-370 420,55 €	225 162,43 €	-145 258,12 €
Résultat antérieur reporté	110 247,44 €	-225 162,43 €	-114 914,99 €
Résultat de clôture 2021	-260 173,11 €	0,00 €	-260 173,11 €
Balance des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé 2021	-260 173,11 €	0,00 €	-260 173,11 €

20- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Vu les résultats de clôture de chacune des sections du budget annexe Lotissement de Kervarqueu pour l'exercice 2021,

Vu le solde des restes à réaliser 2021,

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement ne peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement dans un budget de stock,

Considérant qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal a constaté que le besoin de financement s'établit à 260 173.11 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions

(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve l'affectation des résultats suivante :

- **D 001 : 260 173.11 €**

21- ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

Discussion :

Monsieur le Maire apporte les explications suivantes :

La proposition de budget supplémentaire à l'issue de la phase préparatoire et avant arbitrages s'équilibre :

- En fonctionnement à 216 k€
- En investissement à 317 173,11 €.

Ce budget supplémentaire porterait les crédits totaux 2022 (BP + BS) à :

- 871 K€ en fonctionnement
- 1 017 k€ en investissement

Budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	Propositions	Total
Fonctionnement	Dépenses	011 – Charges à caractère général	216 000 €	216 000 €
		042 – Opérations d'ordre entre sections	0 €	0 €
	Total dépenses de fonctionnement		216 000 €	216 000 €
	Recettes	70 – Produits des services	79 000 €	79 000 €
		77 - Subventions exceptionnelles	180 000 €	180 000 €
		042 – Opérations d'ordre entre sections	-43 000 €	-43 000 €
Total recettes de fonctionnement		216 000 €	216 000 €	
Investissement	Dépenses	16 - Dettes	100 000 €	100 000 €
		040 – Opérations d'ordre entre sections	-43 000 €	-43 000 €
		001 - Report du solde de la section d'investissement	260 173,11 €	260 173,11 €
	Total dépenses d'investissement		317 173,11 €	317 173,11 €
	Recettes	16 – Emprunts et dettes	317 173,11 €	317 173,11 €
		040 – Opérations d'ordre entre sections	0 €	0 €
Total recettes d'investissement		317 173,11 €	317 173,11 €	

Budget total après budget supplémentaire – vue synthétique par chapitre

Section	Sens	Chapitre	BP	BS	Total
Fonctionnement	Dépenses	011 – Charges à caractère général	94 000 €	216 000 €	310 000 €
		042 – Opérations d'ordre entre sections	561 000 €	0,00 €	561 000 €
	Total dépenses de fonctionnement		655 000 €	216 000 €	871 000 €
	Recettes	70 – Produits des services	0 €	79 000,00 €	79 000 €
		77 - Subventions exceptionnelles	0 €	180 000 €	180 000 €
		042 – Opérations d'ordre entre sections	655 000 €	-43 000 €	612 000 €
Total recettes de fonctionnement		655 000 €	216 000 €	871 000 €	
Investissement	Dépenses	16 – Emprunts et dettes	0 €	100 000 €	100 000 €
		040 – Opérations d'ordre entre sections	655 000 €	-43 000 €	612 000 €
		001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €	260 173,11 €	260 173,11 €
	Total dépenses d'investissement		655 000 €	317 173,11 €	972 173,11 €
	Recettes	16 – Emprunts et dettes	94 000 €	317 173,11 €	411 173,11 €
		040 – Opérations d'ordre entre sections	561 000 €	0 €	561 000 €
Total recettes d'investissement		655 000 €	317 173,11 €	972 173,11 €	

Présentation des propositions de nouveaux crédits au budget supplémentaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement : 259 k€

Chapitre 70 – Cessions de terrains : 79 k€

Ajustement par constatation des cessions déjà effectuées.

Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles : 180 k €

Subvention du budget principal pour étalement de la couverture du déficit de clôture et remboursement partiel de l'avance remboursable.

Dépenses réelles de fonctionnement : 216 k €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 216 k €

Ajustement des crédits ouverts pour fin de l'opération (division parcellaire des terrains auparavant prévus pour du collectif).

Opérations d'ordre

En recettes : -43 k€

Diminution du niveau de stock prévisionnel de 43 k€.

En dépenses : sans objet

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement : 100 k€

Remboursement partiel (1/3) de l'avance remboursable du budget principal

Recettes réelles d'investissement hors dette

Opérations d'ordre et reprise de résultats

En recettes : 0 €

En dépenses : 217 173,11 €

Reprise du déficit d'investissement pour 260 173,11 €

Constatation prévisionnelle de la diminution de la valeur de stock de 43 k€

Ajustement de l'emprunt de financement : 317 173,11 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est augmenté de 317 173,11 € pour se porter à 411 173,11 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Lotissement de Kervarqueu,

Vu la délibération n°2021-07 du 10 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du 22 juin 2022 portant approbation du Compte de gestion 2021,

Vu la délibération du 22 juin 2022 portant affectation des résultats 2021,

Entendu le rapport présenté en commission des finances le 09 juin 2022,

Le projet de budget supplémentaire 2022 pour le budget annexe Lotissement de Kervarqueu est équilibré :

- En section de fonctionnement à 216 000 €
- En section d'investissement à 317 173,11 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions

**(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL, Mme Adèle GUIVARCH et Mme Sophie ELUSSE),
approuve le budget supplémentaire du budget annexe Lotissement de Kervarqueu (*joint à la note de synthèse*).**

22- ATTRIBUTION DE COMPENSATION : CLETC

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) s'est réunie le 30 mars 2022 afin de :

- Fixer le montant définitif des attributions de compensation 2021 ;
- Fixer le montant prévisionnel des attributions de compensation 2022 ;
- Fixer l'échéancier 2022 des prélèvements / reversements.

Le rapport de la CLETC, joint à la note de synthèse est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Discussion :

Monsieur le Maire précise que ce rapport fait apparaître un montant d'attribution de compensation prévisionnel de 626.632 € pour 2022. Ce montant fera l'objet d'un versement d'HLC de 313.316 € en avril pour de 156.658 € en juillet et octobre.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**

23- MODIFICATIF DES TARIFS COMMUNAUX 2022

(Rapporteur : Mme Corinne LE BIHAN)

Exposé :

Par délibération du 26 janvier 2022, le Conseil Municipal a approuvé les divers tarifs communaux pour l'année 2022.

Afin de mettre en œuvre une politique tarifaire dynamique, certains tarifs du Service « Jeunesse » doivent être modifiés. En effet, plutôt que de détailler chaque atelier permanent, il serait pertinent de les renommer sous une thématique "Activités hebdomadaires en période scolaire".

Par ailleurs, la municipalité souhaite mettre en place des activités différentes sur chaque trimestre, ce qui justifie la création d'un tarif trimestriel.

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE - JEUNESSE	TARIFS 2021-2022 CM DU 26 01 2022	TARIFS 2022-2023 CM DU 22 06 2022
ATELIER		
Ateliers permanents		
Street Dance 7 / 10 ans		
Théâtre 10/13 ans		
Activités hebdomadaires en période scolaire		
Tarif annuel (30 séances)	QF < 400 : 57€ 401 < QF ≤ 650 : 62€ 651 < QF ≤ 850 : 67€ 851 < QF ≤ 1050 : 72€ 1051 < QF ≤ 1250 : 77€ QF ≥ 1251 : 82€	QF < 400 : 57€ 401 < QF ≤ 650 : 62€ 651 < QF ≤ 850 : 67€ 851 < QF ≤ 1050 : 72€ 1051 < QF ≤ 1250 : 77€ QF ≥ 1251 : 82€
Tarif trimestriel (10 séances)		QF < 400 : 19€ 401 < QF ≤ 650 : 21€ 651 < QF ≤ 850 : 22€ 851 < QF ≤ 1050 : 24€ 1051 < QF ≤ 1250 : 26€ QF ≥ 1251 : 27€

Les autres tarifs de ce service ainsi que les autres tarifs communaux restent inchangés.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
approuve la modification du tarif du Service « Jeunesse » avec effet au 1^{er} septembre 2022,
tel que présenté.**

24- ACQUISITION DE TERRAIN SITUÉ RUE DE VERDUN

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

La ville a récemment acquis des terrains situés Rue de Verdun en vue de constituer une réserve foncière.

La propriétaire de la parcelle cadastrée AS 255 d'une contenance de 5443 m² située à Mezarc'hant, a fait savoir qu'elle avait l'intention de la vendre.

Dans cette continuité, la commune a émis le souhait de procéder à l'acquisition d'une parcelle adjacente aux propriétés communales. La propriétaire de la parcelle concernée, dont le plan a été joint à la note de synthèse, a accepté la proposition de la commune, à savoir :

Propriétaire	Référence cadastrale	Zonage PLU	Superficie	Offre de prix au m ²	Prix net vendeur
Mme PARIS Elisabeth	AS 255	N (89%)	4844,27 m ²	1,20 €	5.813,12 €
		UB (11%)	598,73 m ²	15,00 €	8.980,95 €
				Total	14.794,07 €

Ce terrain intégrera le domaine privé de la commune.

Discussion :

Monsieur Hervé JEZEQUEL précise que l'acquisition de ce terrain permettra de faire la jonction et entre les parcelles déjà acquises et celle de Saint Roch par la Venelle de Verdun.

Monsieur Christophe LE GALL demande si cette parcelle est humide.

Monsieur JEZEQUEL répond par l'affirmative et dit que cette acquisition permettrait de régler la gestion d'évacuation des eaux pluviales.

Vu l'avis du Bureau Municipal des 29 novembre 2021 et 21 février 2022,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 24 mai 2022,

Vu le projet d'acte de vente joint à la note de synthèse,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS N° 255 d'une surface de 5443 m² ;**
- **Fixe le prix d'achat net vendeur à 1,20 € par m² pour la partie du terrain située en zone N et 15,00 € pour celle en zone UB soit un coût total de 14.794,07 € net vendeur ;**
- **Dit que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, toutes les pièces et formalités relatives à cette acquisition ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition de parcelles sont inscrits au budget.**

25- ACQUISITION DE TERRAINS SITUÉS DANS LA VALLÉE DE PEMPOUL

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Dans la continuité du projet d'aménagement de la Rue du Port dont le but est d'améliorer les cheminements doux et en vue de constituer une réserve foncière, la ville a émis le souhait de procéder à l'acquisition des terrains situés au nord-ouest du Village Vacances.

La propriétaire des parcelles concernées, telles que reprises dans le tableau ci-dessous et dont le plan a été joint à la note de synthèse, a accepté la proposition d'acquisition par la commune, à savoir :

- Terrain en zone N (naturelle) = 1,20 € net vendeur par mètre carré ;
- Terrain en zone U (Zone urbaine) = 23,50 € net vendeur par mètre carré.

Propriétaire	Référence cadastrale	Zonage PLU	Superficie	Offre de prix au m ²	Prix net vendeur
Mme SIMON Christiane	AM 577	N	2826 m ²	1,20 €	3.391,20 €
	AM 581	U (1 %)	33,43 m ²	23,50 €	782,61 €
		N (99 %)	3309,57 m ²	1,20 €	3.971,48 €
AL 4	N	13830 m ²	1,20 €	16.596 €	
Total			19 999 m²		24.741,29 €

Ces parcelles intégreront le domaine privé de la commune.

Discussion :

Monsieur Hervé JEZEQUEL précise que l'acquisition de ces parcelles permettra la jonction entre la ville et la mer.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 24 mai 2022,

Vu le projet d'acte de vente joint à la note de synthèse,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AM N° 577 et N° 581 et section AL N° 4 d'une superficie totale de 19.999 m² ;**
- **Fixe le prix d'achat net vendeur à 1,20 € par m² pour la partie du terrain située en zone N et 23,50 € pour celle en zone U soit un coût total de 24.741,29 € net vendeur ;**
- **Charge l'étude de Maître BIZIEN de la rédaction et la publication des actes dont les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, toutes les pièces et formalités relatives à cette acquisition ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition de parcelles sont inscrits au budget.**

26- CROIX DE TROFEUNTEUN : ACQUISITION D'UNE EMPRISE PARCELLAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

A la suite d'une tempête, la Croix localisée à Trofeunteun est tombée. Cet édifice est situé sur un terrain appartenant aux Consorts BOURHIS.

Après consultation des services de l'Architecte des Bâtiments de France, il s'avère que cette croix est un élément majeur de l'histoire saint-politaine. En effet, la base de la croix est faite d'une pierre d'autel provenant de la chapelle disparue. Il convient alors de la restaurer.

Deux solutions sont possibles :

- 1) Les conjoints BOURHIS ont à leur charge la restauration de la Croix située sur leur propriété ;
- 2) Ils cèdent, à l'euro symbolique, une emprise à la commune qui aura à sa charge les frais de bornage, de restauration et de notaire.

Après échange, la deuxième proposition a été retenue.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 24 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AB N°968 sur laquelle se trouve la Croix de Trofeunteun à l'euro symbolique ;**
- **Dit que les frais de bornage, de notaire et les travaux de restauration du monument seront à la charge de la commune.**

27- CASERNE DE GENDARMERIE : CAUTIONNEMENT DE PRÊT

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Exposé :

L'opération de déconstruction-reconstruction des logements de la caserne de gendarmerie située Rue de Roscoff à Saint-Pol-de-Léon est programmée par Finistère Habitat.

Le projet consistera à construire 24 logements en 2 phases sur la base du programme suivant :

- Les effectifs :
 - 1 officier et 18 sous-officiers de la brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon,
 - 5 sous-officiers de la brigade nautique de Roscoff,
- Les typologies envisagées : 1 T2, 6 T3, 12 T4 et 4 T5 et 1 T6
- Des box sur les parcelles AD281 et/ou AD282.

Il est à noter que la construction des garages de la brigade sur la parcelle AD282, propriété de Finistère Habitat, nécessitera une régularisation foncière avec le propriétaire de la parcelle AD281.

Une des conditions de validité de ces projets est la caution apportée à l'opérateur par la commune d'accueil de ladite caserne.

Discussion :

Monsieur Christophe LE GALL demande s'il est prévu des travaux de rénovation des bureaux de la gendarmerie.

Monsieur Hervé JEZEQUEL indique que l'intérieur de la gendarmerie a été rénovée mais que l'accueil pourrait être rafraîchi.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
donne un accord de principe à cautionner cet emprunt.**

28- RÉNOVATION DE LA MISE EN LUMIERE DE LA CATHÉDRALE ET DE LA CHAPELLE DU KREISKER

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Dans le cadre de la réalisation des travaux concernant l'éclairage Public, une convention doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) et la commune de Saint-Pol-de-Léon afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

La ville porte les projets de travaux de rénovation de la mise en lumière de :

- La Cathédrale Paul Aurélien ;
- La chapelle du Kreisker.

L'estimation des dépenses et le financement s'établissent comme suit, selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020.

Projets	Montant des dépenses HT	Montant participation du SDEF	Montant participation de la commune
Mise en valeur du patrimoine par la lumière <i>Cathédrale Paul Aurélien</i>	54.000 €	13.000 €	41.000 €
Mise en valeur du patrimoine par la lumière <i>Chapelle du Kreisker</i>	25.500 €	5.000 €	20.500 €

Discussion :

Monsieur Hervé JEZEQUEL précise que plus de financements étaient attendus sur ces deux opérations. Il ajoute qu'il y a deux cathédrales dans le Finistère, celle de Quimper est gérée par l'Etat, celle de Saint-Pol-de-Léon par la ville.

Monsieur JEZEQUEL informe que les travaux de mise en lumière de la chapelle du Kreisker devraient être terminés pour le 14 juillet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - Rénovation de la mise en lumière de la Cathédrale ;**
- **Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - Rénovation de la mise en lumière de la Chapelle du Kreisker ;**
- **Accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement des participations communales estimées à 41 000 € et 20.500 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

29- INSTAURATION D'UNE TARIFICATION SOCIALE DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

(Rapporteur : Mme Corinne LE BIHAN)

Exposé :

L'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€.

Au 1^{er} avril 2021, ce sont l'ensemble des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation » qui pourront bénéficier de l'aide de l'Etat, et non plus seulement les communes éligibles à la fraction « cible » de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

La mise en place d'une tarification sociale s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de la prévention de la lutte contre la pauvreté de garantir à tous un accès à l'alimentation.

La grille tarifaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit 3 tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.

L'Etat reverse une subvention aux collectivités de 3 € pour chaque repas facturé à 1 € ou moins par repas.

La commune est éligible à cette mesure et l'accès à la cantine pour les plus modestes leur permettrait de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour.

La grille tarifaire à appliquer à compter de la rentrée prochaine serait la suivante :

Tarifs selon Quotient familial		Tarifs au 26.01.22	Proposition tarifs
Tranche A <i>Saint-politains et extérieurs</i>	QF < 360	1,70 €	1 €
Tranche B	QF entre 361 et 550	2,39 €	2,39 €
Tranche C	QF entre 551 et 800	3,05 €	3,05 €
Tranche D	QF entre 801 et 1 000	3,71 €	3,71 €
Tranche E	QF entre 1 001 et 1 200	4,11 €	4,11 €
Tranche F	QF ≥ 1 201	4,36 €	4,36 €
Tranche G	<i>Extérieurs</i> QF > 361	4,95 €	4,95 €

Discussion :

Monsieur Christophe LE GALL demande pourquoi ne pas avoir appliqué la tarification sociale sur la tranche B.

Madame Corinne LE BIHAN explique que l'écart serait trop important entre la tranche B et C et que cela a été évoqué en commission. Elle rappelle que la convention avec l'Etat est triennale et à ce jour, chacun ignore si le dispositif sera reconduit. La tranche A a donc été privilégiée, d'autant plus qu'il y a davantage de familles dans cette tranche.

Madame LE BIHAN précise que cette tarification sociale de 1 € par repas s'appliquera dès la rentrée prochaine pour les enfants saint-politains et les enfants de l'extérieur dont le quotient familial est égal ou inférieur à 360.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération du 26 janvier 2022 approuvant les tarifs de la restauration scolaire,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 25 avril 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Jeunesse Ecoles du 19 mai 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- **D'instaurer la tarification sociale dans les restaurants scolaires ;**
- **De mettre en place cette tarification sociale à compter de la rentrée scolaire 2022 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision notamment la convention triennale avec l'Etat, jointe à la note de synthèse.**

30- DÉLÉGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Il est présenté au Conseil Municipal l'ensemble des décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 04 mai 2022 par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

➤ **Conventions financières avec le SDEF :**

Eclairage public	Montant Total HT	Subvention SDEF	Part communale
Rénovation d'un mât + lanterne <i>Rue des Forces Françaises Libres</i>	2.750 €	950 €	1.800 €
Rénovation mât + lanterne <i>Giratoire de Kerjean</i>	2.250 €	950 €	1.300 €
Rénovation mât + lanterne <i>Rue de Plouéan</i>	2.150 €	950 €	1.200 €
Rénovation d'un mât <i>Rue Château Gaillardin</i>	1.300 €	-	1.300 €
Rénovation mât + lanterne <i>Rue du Port</i>	1.700 €	850 €	850 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

31- DÉLÉGATIONS AU PREMIER ADJOINT PAR ARRÊTÉ DU 28 FEVRIER 2022

(Rapporteur : M. Jean-Marc CUEFF)

Signature le 09 juin 2022 de la convention d'occupation temporaire du domaine public concernant le centre nautique (Jointe à la note de synthèse)

Le Conseil Municipal prend acte de la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public concernant le centre nautique par le premier adjoint.

32- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Jean-Luc BONIS souhaite aborder deux sujets, repris ci-dessous suite à son mail du 20 juin 2022, dont les objets sont le Centre Nautique de Saint-Pol-de-Léon et le Lidl à Lanvalou.

➤ **Centre Nautique de Saint-Pol-de-Léon**

« Je souhaitais revenir sur la décision de non renouvellement de la convention de fonctionnement avec le Centre Nautique de Saint Pol qui entraînera la liquidation de tous ses actifs.

Les salariés seront-ils repris ou licenciés ? Il a été écrit dans la presse que Rêves de Mer s'engageait à embaucher 2 salariés, ce n'est pas ce qui a été dit lorsque le directeur de cette structure a été entendu.

L'association CNSP a appris par la presse, lors de la publication de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 2 mars, les intentions de la municipalité. Elle n'a jamais été destinataire de demande d'amélioration de ses prestations. Elle n'a pas été reçue en mairie malgré ses demandes. Aucune médiation n'a été initiée.

La méthode est pour le moins brutale, l'avenir des salariés, méritait, il me semble, quelques égards.

Ainsi cette absence de volonté de dialogue avec une association qui œuvre depuis 40 ans en partenaire de la municipalité interroge.

Pour améliorer les choses de manière responsable, une réelle « réflexion pour parvenir à une meilleure valorisation du site » aurait dû être, à mon sens, en priorité menée en priorité avec le CNSP.

Les proximités évoquées dans la presse par un membre du CNSP et réfutées aujourd'hui dans les colonnes du Télégramme par les membres de l'équipe éducative du lycée du Kreisker laissent tout de même une impression étrange.

Du fait de l'exiguïté des vestiaires, le CNSP ne pouvait accueillir un nombre important de personnes en même temps, grief souvent avancé contre le centre nautique. La rénovation et l'agrandissement des locaux étaient demandés depuis de nombreuses années sans succès jusqu'ici.

Nous apprenions récemment par voie de presse que la mairie « souhaite réactiver la mise aux normes des bâtiments, évaluée à 200 000 € ». Ce qui était donc refusé au CNSP depuis fort longtemps est accordé maintenant rapidement.

Enfin l'analyse des propositions déposées par le CNSP et Rêves de Mer montre un reste à charge annuel pour la collectivité de 13 300 € par an envers le premier.

Ceci versus 13 200 € envers Rêves de Mer. C'est peu pour faire peser la balance...

Voici donc les finances municipales bien mises à contribution pour une activité confiée à une société commerciale qui n'a pas actuellement les compétences tant en formation de moniteurs que de voile sportive.

Un champion tel que celui dont le portrait est visible dans de nombreuses pièces de la mairie pourra-t-il encore émerger à Saint Pol ? »

Discussion :

Monsieur le Maire réagit à ces propos dommageables qui mettent en cause sa probité à travers ses fonctions professionnelles. Il ajoute qu'il prendra des dispositions si de telles insinuations persistaient. « Il convient, lorsqu'il y a des rumeurs, de les vérifier avant de les colporter ».

Il rappelle à l'assemblée que l'association a souhaité retirer un poste d'élu au sein du Conseil d'Administration, ce qui révèle un manque de confiance.

S'agissant des salariés, Monsieur le Maire précise que Rêves de Mer proposera de rencontrer deux salariés sur trois et que la ville possède de nombreux courriers de réclamation relatifs à des problèmes d'encadrement.

Monsieur Hervé JEZEQUEL précise que dans un appel à projets, il n'y a aucune obligation de reprendre les salariés contrairement à une procédure de délégation de service.

Monsieur le Maire ajoute que si les problèmes avaient été réglés, la situation aurait été différente. Beaucoup de personnes ne sont pas surprises par cet appel à projets.

➤ **Lidl**

« Vous aviez présenté la dépollution du site comme un des intérêts majeurs de l'installation de Lidl à Lanvalou. Les travaux étant engagés, cette dépollution a-t-elle été faite ?
Si oui, quelles sont les mesures qui ont été prises pour mener à bien cette dépollution ».

Discussion :

Monsieur le Maire répond que le bureau d'étude a constaté lors des investigations sur les sols et les terres à excaver, la présence de dépôts de déchets (déchets ménagers, pièces automobiles usagées, etc.) sur le site du futur Lidl de Saint-Pol-de-Léon.

Il confirme que l'entreprise titulaire des travaux de VRD a bien à son marché la purge, le tri et le retrait de l'intégralité des déchets présents sur cette parcelle et leur envoi vers des filières d'élimination adaptées.

➤ **Agenda**

Mercredi 29 juin	19 : 00		Conseil Communautaire
Jeudi 14 juillet			Fête Nationale – Présentation Pompier
Jeudi 4 août			Commémoration du 4 août à Morlaix
Dimanche 7 août			Commémoration des événements de l'été 1944
Samedi 3 septembre			Forum des associations
Mercredi 28 septembre	20 : 00		Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 22h17

A Saint-Pol-de-Léon, le 22 juin 2022

Le Secrétaire de séance,
M. Vincent GUIVARC'H

Le Maire,
M. Stéphane CLOAREC